5 centimes

La Petite Gironde

5 centimes

47e ANNEE – N° 16.272

JOURNAL RÉPUBLICAIN RÉGIONAL

VENDREDI 19 JANVIER 1917

ÉDITIONS DE CHAQUE JOUR

1re Édition (Soir) : Bordeaux, Paris et l'étranger.
2e Édition : Hes-Pyrénées, Bes-Pyrénées, Hes-Garonne, Aude, Pyrénées-Ies, Hérault.
3e Édition : Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Infe.
4e Édition : Charente-Inférieure, Charente
5e Édition : Dordogne, Charente, Hes-Vienne, Corrèze, Lot, Cantal, Creuse, Allier, Aveyron.
6e Édition : Lot-et-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariège, Tarn.
7e Édition : Landes, Bes et Hes-Pyrénées.
8e Édition : Espagne.
9e Édition : Lot-et-Garonne, Gers.
10e Édition (Matin) : Gironde, arrts de Bordeaux (partie), Libourne, Blaye, Lesparre, et Dordogne, arr de Bergerac.
11e Édition (Matin) : Gironde, arrts Bordeaux (partie), La Réole, Bazas.
12e Édition (Matin) : Bordeaux et communes suburbaines.

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone { De 8 h. à 20 heures, n° 82 / De 20 h. à 5 heures, n° 86
PARIS, 8, boulevard des Capucines. Téléphone { 103-37. / 16 inter.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

TARIF DES INSERTIONS (payables d'avance)

		La ligne		La ligne
Annonces dernière page (dix col. en 6)		1f 75	Faits Divers. . . (sept col. en 7)	7f
Réclames d° d° (sept col. en 7)		3 50	Chronique Locale (sept col. en 7)	11
S'adresser pour les annonces	A Bordeaux	Bureau du journal, 8, rue de Cheverus.		
		Agence Havas, perissyle du Grand-Théâtre.		
	A Paris	Agence Havas, 8, place de la Bourse.		
		Société Européenne de Publicité, 10, rue de la Victoire.		

Les insertions ne sont admises que sous réserve.

PRIX DES ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Gironde et les départements limitrophes ci-après : — Charente-Inférieure, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne	6f »	11f »	22f »
Autres départements et Colonies	6 50	12	24
Etranger (Union Postale)	9 »	18	36
Abonnements d'un mois pour la France.	2 25	»	»

Les Abonnements se paient d'avance.

La Question de Lithuanie

Après avoir réglé « à leur façon » la question de Pologne, il est probable que les Teutons vont en faire autant pour la Lithuanie. Il me paraît donc intéressant de dire quelques mots de la nation vaillante qui peuple ce pays situé, comme l'on sait, au nord de la Pologne et qui compte environ 3 millions d'habitants.

Au treizième siècle, les Lithuaniens, dont la nationalité est des plus anciennes d'Europe, et qui ne sont ni Germains ni Slaves, envahirent la Pologne, et au commencement du quatorzième siècle, Aldona, la fille de Gédiminas, grand duc de Lithuanie, épousa Casimir, fils du roi de Pologne, lui apportant en dot 24.000 prisonniers de guerre polonais libérés généreusement par son père.

Dans la suite, en 1386, Edwige, reine de Pologne, épousa le grand-duc Jagellon, et ainsi, pendant longtemps, ce fut cette dynastie lithuanienne qui régna sur la Pologne.

L'union de la Pologne et de la Lithuanie fut depuis sans cesse rompue et renouvelée, la Lithuanie ayant toujours conservé jalousement une individualité propre, mais ayant toujours combattu au côté des Russes et des Polonais contre les Teutons, « l'ennemi séculaire ». C'est là un fait historiquement certain.

En 1904, de grandes libertés furent données à la nation lithuanienne par le tsar de Russie, et alors s'affirma encore davantage la « nationalité lithuanienne ». A la veille de la guerre, il y avait en Lithuanie quatre organisations nationalistes, une Association d'instituteurs, une Association de paysans, une Ligue démocratique chrétienne et un parti démocratique de Lithuanie.

La plus grande partie de ce pays fait partie, on le sait, de l'empire russe, et l'autre partie, depuis l'embouchure du Niémen jusqu'à Prégel (Prusse orientale), dépend de l'Allemagne.

Lorsque la guerre éclata, 400.000 Lithuaniens environ servaient dans les armées russes, et 50.000 Lithuaniens de Prusse orientale furent enrôlés de force dans les hordes prussiennes.

A cette époque, les représentants de tous les partis lithuaniens réunis à Vilna, leur capitale, adressèrent à l'empereur de Russie, au président du conseil des ministres, au président de la Douma et au grand-duc Nicolas une déclaration dans laquelle, notamment, les Lithuaniens affirmaient leur haine du Teuton, et où l'on lit ces mots : « Nous, Lithuaniens, bien que n'étant pas des Slaves, nous faisons cependant partie du vaste océan slave. » En terminant, les Lithuaniens ont déclaré que c'est avec enthousiasme qu'ils tiraient l'épée contre les Teutons, et venaient se ranger à côté des Slaves sous les drapeaux russes « comme jadis (1410) tous les Slaves à Grünwald luttèrent, sous les drapeaux lithuaniens, commandés par le grand-duc de Lithuanie, Vytantas. » Un Congrès de Lithuaniens (ils sont près de 500.000 aux Etats-Unis) tenu à Chicago au début de la guerre, affirma leur haine des Teutons, et j'ai sous les yeux le récit dramatique et émouvant des crimes commis, là encore, en Lithuanie, par les Boches.

Stanislas MAJEWSKI.

Emeutes en Hongrie

Genève, 18 janvier. — Toute la Hongrie est en effervescence, surtout les provinces de l'Est. Dans toutes les villes de quelque importance, comme Szegedin, Gross, Wardein, Debrozin, Kaschau, Arad, sont survenus des conflits entre la police et la foule affamée. De temps à autre, les recrues refusent de partir, mais le plus souvent ce sont les hommes qui prennent d'assaut les boulangeries et les boutiques. Des rixes sérieuses se sont produites dans les tavernes, entre Magyars, Polonais et Ruthènes. Dans la bourgade d'Uzvacos, le peuple a saccagé les dépôts de l'intendance militaire. Les turbulents ont été punis avec une sévérité extrême; mais ces scènes se renouvellent continuellement.

LA CRISE DU CHARBON EN FRANCE

On gaspille le Tonnage charbonnier

Rien n'est encore fait pour assurer à Bordeaux des approvisionnements continus

Depuis que l'Etat a pris en main tous les affrètements et que les importateurs de charbon ont en quelque sorte arrêté leurs opérations, la situation ne s'est pas améliorée. C'est en vain que la Commission départementale de répartition, dont le dévouement et le zèle sont au-dessus de tout éloge, réclame au gouvernement par des télégrammes répétés l'envoi des navires charbonniers nécessaires à la satisfaction des multiples besoins en combustible de notre ville.

Les quelques rares bateaux qu'on parvient à arracher, en les déroutant même parfois d'autres ports destinataires, représentent à peine une faible partie de ce qu'il faudrait recevoir et prolongent de quelques jours l'échéance fatale. Si le gouvernement a assumé la charge de nous pourvoir, il faut bien reconnaître qu'il ne s'est point acquitté de sa mission. Il n'y a même plus actuellement d'organisme officiel qui soit positivement chargé d'assurer ce service. Il était certes facile d'atténuer la crise dans une large mesure si l'on avait laissé, en unissant leurs efforts, les groupes d'importateurs continuant à procurer le combustible en quantité suffisante, les comités de répartition desservant les besoins suivant leur urgence, et les comités de taxation contrôlant les prix. Mais comment serait-il aujourd'hui possible de répartir et de taxer, quand le problème des importations n'est pas résolu ? Pour pouvoir distribuer une marchandise et la faire payer son prix légal, une chose est indispensable : c'est d'abord de la recevoir.

Aussi la Commission départementale, qui continue, fort heureusement pour nous, ses services volontaires, a-t-elle désormais pour principale mission d'appeler l'attention des Pouvoirs publics sur notre disette. Nos parlementaires girondins commencent, on l'a vu, à s'émouvoir et à essayer, par des interventions successives, d'éviter que cette disette ne devienne plus redoutable. Mais, en fait, rien n'est encore organisé pour assurer à Bordeaux des approvisionnements **continus**.

Récemment encore, en présence de la situation grave et de l'absence de précisions sur les arrivages, la Commission départementale de répartition a demandé au gouvernement d'autoriser, au moins pour une fois et par exception, les affrètements particuliers en élargissant la taxe du fret, afin de permettre à des importateurs de recevoir du charbon pour des industries dont le besoin était urgent. Il s'agissait de quantités à fournir d'abord à des usines travaillant pour la guerre.

Un navire qui se trouvait disponible avait été proposé par un armateur pour le port de Bordeaux. Il fallut attendre plusieurs jours pour obtenir une réponse à la demande d'autorisation et cette réponse fut : Vous pouvez affréter mais dans des conditions « *raisonnables* ». Un nouveau télégramme fut alors adressé pour demander ce qu'il fallait entendre par cette expression, et celui-ci demeura sans réponse. Entre temps le navire proposé, ne pouvant attendre, était pris pour une autre destination et Bordeaux était une fois de plus sacrifié.

Non seulement donc l'Etat qui a pris la charge des affrètements ne nous donne pas de bateaux, mais il nous empêche d'utiliser ceux qu'on nous offre.

Cette crise, il ne faut pas l'oublier, est avant tout une crise de tonnage. Pendant que les mines anglaises regorgeant de charbon ont baissé de 5 à 8 sh. la tonne, afin de permettre aux vapeurs de les débarrasser plus rapidement des quantités qui les encombrent, nous en sommes à chercher, ou, ce qui est pis encore, à gaspiller un tonnage qui nous serait en ce moment des plus précieux.

C'est ainsi que trois vapeurs, l'« Egypt », le « Monsgard », le « Duk » et un voilier, la « Vigilante », ont stationné pendant plus d'une semaine dans nos docks de Bordeaux pour attendre des chargements de poteaux de mine qui ne sont point arrivés. Certaine Société pour le compte de laquelle ces bateaux avaient été affrétés ne craint pas en effet — étant couverte pour une partie de ses risques par l'Amirauté anglaise — d'affréter très longtemps à l'avance dans l'espoir de fructueuses opérations, alors qu'au contraire le commerce libre des poteaux de mine n'affrète jamais que lorsqu'il a des cargaisons suffisantes et toutes prêtes. Actuellement les stocks de poteaux dans nos docks sont des plus réduits. Et on ne peut raisonnablement espérer pouvoir expédier davantage étant donné le manque de wagons et l'absence à peu près totale du fret voilier, habituellement utilisé par le commerce libre et aujourd'hui presque introuvable à cause de l'exigence prohibitive d'assurances à 17 % !

Mais il y a plus. Comme si c'était une gageure, deux autres navires, le « Knaten » et le « Dearness », d'ailleurs régulièrement affrétés et ayant de quoi charger, sont arrivés encore de Tonnay-Charente se joindre à ce tonnage inutilisé pendant qu'il continuait à attendre le départ. Ainsi se sont trouvés, pendant plus d'une semaine, littéralement supprimés les services de navires qui eussent été de précieux auxiliaires pour aller, dans l'intervalle, chercher en Angleterre à destination de Bordeaux les quantités de combustible dont nous avons tant besoin.

M. Herriot a récemment déclaré que le nouveau directeur des charbons, M. de Joly, doit aider par tous les moyens aux solutions de la crise. Or, nous savons, de source certaine, par les intéressés compétents, que parmi les délégués venus pour l'entretenir de cette situation, personne n'a pu être reçu. C'est ainsi qu'au lieu d'approvisionnements **réguliers**, nous continuons à vivre au jour le jour, raccrochant çà et là, avec plus ou moins de chance, quelque rare navire ou même quelque fragment de cargaison. Et voilà comment, nous disait un importateur, j'ai plus de 700 personnes qui attendent d'être servies !

Il n'est que temps de mettre un terme à cette désorganisation lamentable. Si vous voulez du charbon, monsieur le Ministre, empêchez d'abord qu'on gaspille les navires qui pourraient aller le chercher et qu'on les laisse inutilisés pour le profit éventuel de certains intérêts privés.

M. Fernand David directeur de la Main-d'Œuvre agricole

Paris, 18 janvier. — Pour développer notre production agricole, pour permettre l'exploitation de toutes les terres, afin d'assurer le recrutement des ouvriers agricoles, le gouvernement a décidé, sur la proposition de M. Clémentel, ministre du commerce et de l'agriculture, d'instituer une direction générale de la main-d'œuvre agricole. Ce poste, d'une importance capitale, a été confié à M. Fernand David, député de la Haute-Savoie, ancien ministre de l'agriculture. C'est lui qui assurera la lourde charge de diriger et contrôler les services de la main-d'œuvre agricole, qui sont institués dans chaque département et qui vont comprendre les représentants les plus autorisés des Associations agricoles.

LETTRES PARISIENNES

Paris, 17 janvier.

Individuellement, les Français sont prévoyants; en aucun pays du monde, on ne s'attache plus que dans le nôtre à garantir le lendemain contre les embarras d'argent; mais une fée mauvaise a voulu que l'administration française soit une des plus imprévoyantes. Le débordement de la Seine aggravant la crise des transports est une preuve nouvelle de cette légèreté, de cette incapacité à agir en temps opportun. On se demande s'il faut rire ou se fâcher quand on lit que le groupe des députés de la Seine a chargé son président M. Groussier d'insister pour la discussion immédiate par la Chambre des mesures propres à mettre Paris à l'abri des inondations ! On n'a pas voulu nous laisser ignorer non plus que la commission des travaux publics a adopté une proposition de M. Leboucq pour l'établissement d'un avant-projet « tendant à mettre Paris à l'abri des inondations ». Le tout, au moment où, une fois de plus, les rives de la Seine sont inondées, au grand préjudice du ravitaillement par la voie fluviale. Les pertes résultant de ce débordement sont déjà considérables, mais par le temps qui court, nous n'en sommes pas à quelques millions près.

Pour apprécier à sa réelle valeur l'intervention actuelle du législateur contre un fléau dont les atteintes sont toujours à prévoir, il faut se rappeler l'inondation de janvier 1910, qui fut exceptionnellement grave. On organisa une grande commission présidée par M. Picard, qui fut chargée d'étudier les moyens les plus propres à prévenir de nouveaux désastres aquatiques.

Plus les commissions sont grandes, plus est petit le travail qu'elles font.

L'étude des moyens défensifs n'était d'ailleurs plus à faire. M. Develle avait présenté à la Chambre, quand il était ministre des travaux publics, un projet d'ensemble qui, d'ailleurs, avait été précédé, bien des années auparavant, d'un plan de l'éminent ingénieur Belgrand, concernant la défense du bassin de la Seine. Ce plan avait été admiré, mais promptement oublié. Il suffisait d'exhumer ces documents et de les mettre en œuvre. On préféra ne rien faire et attendre les inondations suivantes; on saurait bien se débrouiller. Toujours le système D !

La grande commission de 1910 n'enfanta que des palabres; en quoi elle eut une existence plus réelle que la fameuse commission des économies, qui n'a pu sortir du néant.

Je n'ai point oublié que l'inondation de janvier 1910 venait à peine de prendre fin quand le fleuve déborda de nouveau en mai, sans que la commission présidée par M. Picard eût trouvé le moyen de mettre un frein à la fureur des flots. Les Parisiens revirent dans les rues le canotage pittoresque. Plusieurs quartiers rappelèrent de nouveau les canaux de Venise. Ce n'était pas drôle et il n'y avait pas de quoi se « gondoler ».

Bref, nous attendons avec un vif intérêt la rentrée de la Seine dans son lit, et avec une appréhension trop justifiée les débordements ultérieurs qu'aucun avant-projet, fût-il vraiment admirable, ne suffira point à prévenir.

Ce qu'il y a de pénible après les dommages qui en résultent, c'est que les inondations de la Seine n'ont même point le charme de l'imprévu.

***

M. Denys Cochin renonce au titre de citoyen d'Athènes. On conçoit, écrit-il, que ce titre ait perdu pour lui tout son prix. On le conçoit, en effet. Il n'est même rien de plus facile à concevoir. M. Denys Cochin jette sa renonciation à la tête du métèque couronné qui a fait du royaume de Grèce un modèle d'anarchie.

Ce geste de notre éminent sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères rappelle vaguement celui du Fernand de la *Favorite*, brisant son épée pour en jeter les tronçons aux pieds du roi qu'il a cessé d'estimer. Et voilà encore une rue d'Athènes, la rue Denys-Cochin, qui va être débaptisée, comme la rue Venizelos.

Quand M. Cochin se rendit à Athènes, une branche d'olivier à la main, il crut de fort bonne foi que son philhellénisme bien connu lui permettrait d'exercer là-bas une heureuse influence. Il n'était pas bien renseigné. Les marques d'apparente sympathie qui lui furent données dissimulaient imparfaitement le véritable sentiment des Athéniens germanisés autant qu'on peut l'être. En quelle mesure fut-il dupe de cette comédie ? Lui seul pourrait en témoigner. Ce qui demeure acquis, c'est que les Grecs de Constantin s'exprimèrent avec une haineuse ironie au sujet de la visite de lord Kitchener et de celle de M. Cochin. J'ai conservé des articles de journaux gouvernementaux d'Athènes qui ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Un des plus véhéments fut publié par l'*Acropolis*. En voici quelques lignes : « L'Allemagne a conquis la Belgique en sacrifiant le précieux sang allemand. L'Angleterre voudrait conquérir la Grèce sans effusion de sang. Elle a jeté le masque après l'arrivée de Kitchener et de Cochin. Nous avons eu la bassesse de fêter ce dernier, de le magnifier comme des esclaves de l'antique Rome, au cirque, saluaient leur bourreau avant d'être jetés par lui en pâture aux bêtes. »

Le philhellénisme français aura été mis à une dure épreuve. Nos gens semblaient en être restés à Alcibiade et à Périclès. Ils ont fini par en revenir, et c'est revenir de loin.

J'ai peine à m'expliquer que l'on reproche à Constantin de nous avoir pris en traître. Il faut reconnaître qu'il n'a pu tromper que ceux qui se sont prêtés à l'opération.

On me comprendra quand j'aurai dit qu'il a porté la duplicité jusqu'à l'extrême franchise.

Albert ROBERT.

UNE NOTE ANGLAISE A M. WILSON

Intéressante Dépêche de M. Balfour

Le leader anglais donne des arguments en faveur de la thèse des puissances alliés

Londres, 17 janvier. — M. Balfour a adressé à l'ambassadeur d'Angleterre à Washington la dépêche suivante, qui a été communiquée par ce dernier au gouvernement des Etats-Unis :

« En vous envoyant la traduction de la Note des alliés, je désire y ajouter les observations suivantes que je vous prie de transmettre au gouvernement des Etats-Unis.

» Je déduis de la teneur de la Note du président que, bien que celui-ci souhaite que la paix puisse être bientôt restaurée et qu'elle soit durable, il désire rester étranger, pour le moment du moins, aux conditions sur lesquelles cette paix devrait se faire.

» Le gouvernement anglais partage entièrement la manière de voir du président, mais il est fortement d'avis que la durée de la paix doit forcément dépendre de son caractère et qu'aucun système stable de relations internationales ne peut être bâti sur des fondations essentiellement et irrémédiablement vicieuses.

« Cela apparaît clairement quand on étudie les principaux éléments de la situation qui a rendu possible les calamités dont le monde souffre aujourd'hui. C'est d'abord l'existence d'une grande puissance assoiffée de domination au milieu d'une collectivité de nations mal préparées à se défendre, abondamment pourvues en vérité de loi internationales, mais sans organisation pour en imposer le respect et affaiblies aussi par le fait que les frontières des différents Etats et leur constitution intérieure ne s'harmonisent pas avec les aspirations des races qui les constituent ni ne leur assurent un traitement juste et égal.

» Il est manifeste que les changements à la carte de l'Europe esquissés par les alliés dans leur Note conjointe apporteraient dans une large mesure un soulagement à ce fâcheux état de choses. Je n'insiste donc pas.

LES JEUNES-TURCS SONT PLUS BARBARES QU'ABDUL-HAMID

» On objecte que l'expulsion des Turcs de l'Europe n'est ni logique ni convenable. Depuis de nombreuses générations, les hommes d'Etat d'une autorité universelle considèrent le maintien de l'empire ottoman comme essentiel à la paix de l'Europe. Pourquoi associer aujourd'hui la cause de la paix à un changement complet de cette politique traditionnelle ?

» La réponse est que les circonstances ont changé du tout au tout. Il est inutile de rechercher aujourd'hui si l'établissement d'une Turquie réformée, agissant dans le Levant comme médiatrice entre les races hostiles était une conception qui n'aurait jamais pu se réaliser. En supposant que le sultan fût sincère et que l'union régnât entre les puissances, il est certain que cette conception est aujourd'hui irréalisable. La Turquie des Jeunes-Turcs du Comité Union et Progrès est au moins aussi barbare et bien plus agressive que la Turquie d'Abdul-Hamid. Aux mains de l'Allemagne, la Turquie n'a pas même conservé l'apparence d'être un rempart pour la paix. Elle sert ouvertement d'instrument de conquête. Encadrés par des officiers allemands, les soldats turcs combattent actuellement dans les pays dont ils avaient été depuis longtemps chassés. Contrôlé, subventionné et soutenu par l'Allemagne, un gouvernement turc se rendit coupable en Arménie et en Syrie de massacres plus horribles que ceux que l'histoire ait jamais enregistrés.

» Même pour ces malheureux pays, évidemment, l'intérêt de la paix et les revendications des nationalités s'accordent à rendre nécessaire qu'on mette fin si possible à la domination turque sur des races étrangères et nous avons lieu d'espérer que l'expulsion de la Turquie du continent européen contribuera autant à la cause de la paix que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, de Trente et de Trieste à l'Italie, ou tous autres changements territoriaux indiqués dans la Note des alliés.

IL FAUT METTRE L'ALLEMAGNE DANS L'IMPOSSIBILITE DE RECOMMENCER

» Evidemment, toutefois, de pareils remaniements territoriaux, s'ils peuvent diminuer les motifs de guerre, n'apportent pas une garantie suffisante contre son renouvellement. Si l'Allemagne, ou plutôt ceux des Allemands qui font l'éducation, l'opinion du pays, et dirigent ses destinées, reprenaient leur tentative de dominer le monde, ils pourraient trouver que le nouvel ordre de choses rend leur aventure plus difficile, mais non pas qu'il la rend impossible.

» Ils pourraient avoir encore à leur disposition un système politique entièrement basé sur l'organisation militaire; ils pourraient accumuler de vastes équipements militaires, perfectionner leurs procédés d'attaque de manière que leurs voisins plus pacifiques fussent abattus avant d'avoir pu se mettre en état de défense. S'il en était ainsi, l'Europe se trouverait, après la guerre, beaucoup plus pauvre en hommes, en argent et en bonnes dispositions mutuelles qu'avant la guerre; mais sa sécurité ne serait pas plus grande et les espoirs du président pour l'avenir du monde seraient plus loin que jamais d'être réalisés. »

POUR L'ALLEMAGNE, LES TRAITES RESTERONT DES CHIFFONS DE PAPIER

» Certaines gens pensent que pour cette maladie des traités internationaux, des lois internationales peuvent fournir un remède suffisant, mais ces gens ont mal appris les enseignements si clairement donnés par l'histoire récente. Tandis que d'autres nations, notamment les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, s'efforçaient, au moyen de traités d'arbitrage, de faire en sorte qu'aucun conflit ne pût troubler la paix, qu'elles désiraient rendre perpétuelle, l'Allemagne se tenait à l'écart. Ses philosophes, ses historiens prêchaient les splendeurs de la guerre, proclamaient que la toute-puissance était le véritable but de l'Etat. L'état-major allemand forgeait avec une activité dévorante les armes avec lesquelles, au moment marqué, on atteindrait cette toute-puissance. Ce sont des faits qui prouvent assez nettement que les arrangements contractuels pour le maintien de la paix ne sont pas susceptibles d'être envisagés à Berlin avec une grande faveur. Ces faits ne prouvent pas que les traités, une fois conclus, seraient entièrement inefficaces, mais cela n'est devenu évident que lorsque la guerre eût éclaté, et alors la démonstration qui en fut faite fut éclatante.

» Tant que l'Allemagne reste cette Allemagne qui, sans l'ombre de justification, envahit et maltraita sauvagement un pays qu'elle-même s'était engagée à défendre, aucun Etat ne peut considérer ses droits comme en sûreté si un traité solennel constitue leur seule protection.

» Quand on songe que les puissances centrales employaient à dessein la brutalité de propos délibéré, non pas seulement pour écraser leurs adversaires, mais aussi pour intimider les nations avec lesquelles elles étaient encore en paix, l'affaire prend une tournure pire. La Belgique ne fut pas seulement une victime; les puissances centrales voulurent la faire servir d'exemple. Elles voulaient que les neutres observassent les attentats concomitants à sa conquête, le règne de terreur qui suivit son occupation, les déportations d'une partie de la population et la cruelle oppression de la partie restante, et pour empêcher que les nations heureusement protégées contre les armées allemandes par les flottes britanniques ou leur propre flotte pussent se supposer à l'abri des procédés allemands, les sous-marins allemands ont, dans la limite de leurs moyens, fidèlement imité les pratiques barbares des armées allemandes.

» Les états-majors de guerre des puissances centrales ne s'inquiètent pas d'inspirer au monde de l'horreur, pourvu qu'ils inspirent en même temps la terreur. Si les puissances centrales réussissent, elles le devront à des procédés de ce genre. Alors, comment pourrait-on baser la réforme des relations internationales sur une paix obtenue par ces procédés ? Une pareille paix serait le triomphe de toutes les forces qui rendent les guerres certaines et les font brutales. Une pareille paix mettrait en relief l'inanité de tous les procédés sur lesquels la civilisation compte pour éliminer les causes de conflits internationaux et en atténuer la férocité.

» En attaquant les droits d'un petit Etat, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie rendirent la guerre inévitable. En violant les territoires du Luxembourg et de la Belgique, protégés par un traité, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie remportèrent leurs premiers triomphes. Les petits Etats vont-ils trouver en l'Allemagne et en l'Autriche leurs futures protectrices ? Les petits Etats vont-ils trouver dans les traités faits par l'Allemagne et l'Autriche un rempart contre les agressions ? Il aura été prouvé que le terrorisme sur mer et sur terre est un instrument de victoire. Les vainqueurs abandonneront-ils vraisemblablement cet instrument à l'appel des neutres ? De quel secours de nouveaux traités nous aideraient-ils si les traités existants n'ont pas plus de valeur que des chiffons de papier ?

» Si la violation des règles les plus fondamentales du droit des gens est couronnée de succès, ne sera-t-il pas vain que les nations assemblées travaillent à améliorer leur Code international ? Personne ne bénéficiera de ce Code, excepté les criminels qui le violeront. Ceux-là seuls souffriront qui en observeront les prescriptions.

LA PAIX N'EST DESIRABLE QU'APRES LE SUCCES DES ALLIES

» Donc, tout en partageant entièrement le désir de paix du président, le peuple britannique ne croit pas que la paix soit désirable, à moins qu'elle ne soit basée sur le succès de la cause des alliés.

» Pour que la paix soit durable, trois conditions doivent être remplies :

» 1. Il est nécessaire de supprimer ou d'atténuer autant que possible les causes existantes de trouble international ;

» 2. Il est nécessaire que les visées agressives et les procédés sans scrupules des puissances centrales tombent en discrédit parmi les peuples de ces puissances ;

» 3. Il est nécessaire qu'outre le droit international et outre tous les arrangements contractuels pour empêcher ou limiter les hostilités, on établisse une forme de sanction internationale telle qu'elle puisse faire hésiter l'agresseur le plus déterminé.

» Il se peut que ces conditions soient difficiles à remplir, mais nous les croyons en accord général avec les idéals du président et nous sommes convaincus qu'aucune de ces conditions ne peut être remplie, même imparfaitement, à moins qu'en ce qui touche l'Europe, la paix ne soit basée sur les lignes générales indiquées dans la Note conjointe des puissances alliées. **Et voilà pourquoi la Grande-Bretagne a fait ce qu'elle est en train de faire, et est disposée à faire des sacrifices de sang et d'argent sans précédents dans son histoire. Elle supporte ces lourds fardeaux, non pas seulement pour pouvoir remplir ses obligations contractuelles, pas même à l'effet d'assurer le triomphe stérile d'un groupe de nations sur un autre ; elle les supporte parce qu'elle est fermement convaincue que du succès des alliés dépend l'avenir de la civilisation pacifique et de ces réformes internationales dont les grands penseurs du Nouveau Monde comme de l'Ancien osent espérer la réalisation possible aussitôt qu'auront cessé les calamités actuelles.**

» J'ai l'honneur de me dire avec grande sincérité et respect, Monsieur, de Votre Excellence le plus humble et le plus obéissant serviteur.

» Arthur-James BALFOUR. »

A la Commission de la Marine marchande

Paris, 17 janvier. — La commission de la marine marchande a procédé à l'élection de son bureau. Ont été nommés : M. Guernier, président sortant; MM. Paul Bignon, Bouisson, Candace, Georges Le Bail, Tournade, de Kerguezec et César Trouin, vice-présidents; MM. Le Bouzin, Adolphe Defosse, Nibelle, William Bertrand, P. Laval et de L'Estourbeillon, secrétaires.

La commission des comptes définitifs a réélu son ancien bureau et continue sa confiance à son président, M. Eugène Treignier.

"Lettres à un jeune Français"

Les raisons de vaincre, les raisons de vivre d'aujourd'hui et de demain, le régime moral qui doit nous ravitailler l'âme et fortifier les vertus nécessaires de foi, d'action, de solidarité; toutes les « causes » enfin de l'heure présente qu'il faut gagner avant la dernière, vous les trouverez plaidées dans ce livre par M. Louis Barthou, sous une forme familière, sans doute, illustrée d'anecdotes et de souvenirs, mais nette, élégante, dépouillée d'artifices et de lieux communs.

Ce manuel de vie française, ces instructions laïques d'une gravité légère et tendre ont été écrits pour les jeunes Français; ils s'adressent aussi aux moins jeunes. Les titres seuls des « Lettres » en témoignent : « Sur les Neutres »; « Il y a du devoir partout »; « La Leçon des Morts »; « l'Union sociale »; « L'Ecole du Front »; « La Femme française »; « Avant-propos d'après guerre », etc... C'est l'actualité vivante, sanglante, douloureuse, glorieuse et riche d'espoirs; ce sont des fragments d'histoire.

L'unité d'inspiration est maintenue sur l'unité de front des « Lettres ». Quelques idées maîtresses doivent former la substance de notre menu intellectuel, n'est-ce pas ? L'orateur en varie la présentation, les aspects, la radiation par sa force persuasive et sa clarté chaleureuse.

L'art du journaliste se révèle à la souplesse du raccord avec l'incident du jour et les préoccupations particulières du moment, à la façon de fondre la leçon dans une citation, une anecdote, un souvenir, un écho de conversation, et à la colorer aux feux de l'actualité.

***

Voyez, par exemple, comment cette idée de l'Union sociale nécessaire aujourd'hui et grosse de réalités heureuses pour demain, se plie aux changements de sujets et de lieux, s'incorpore tout naturellement à la matière traitée; éclaire, anime, réchauffe les tableaux du front, les visions vécues, les évocations d'êtres et de choses ! C'est le précieux fil conducteur qui à travers le dédale des difficultés conduit au but, au salut, à la paix par la victoire, à la paix humaine.

Cette aisance au pourchas des divers reflets d'une idée ne s'acquiert que par le commerce des bonnes lettres. Les grands parlementaires étaient naguère des humanistes. La mode n'en a pas été continuée : il y paraît souvent au « Journal officiel ». L'auteur de « Mirabeau » et de « Lamartine orateur » n'a cessé de converser avec les muses, comme disaient nos pères.

Il n'est pas entré en religion littéraire au sortir d'un cabinet ministériel. Il avait prononcé ses vœux très jeune, à l'A des Etudiants de Bordeaux, où il était notre aîné, quant il donnait à la Ligue de l'Enseignement des conférences sur des sujets de pure littérature; il n'a jamais renié sa foi. N'est-ce pas aussi un devoir « français » que le respect et l'amour de notre langue et de nos maîtres ?

***

Les classiques français n'apprennent pas seulement à bien écrire, mais à bien penser. Ils vous forgent une âme à l'épreuve des heurts de la rue. Ils versent la sérénité qui n'est pas du tout l'indifférence. Dans ces « lettres » d'un homme politique qui a connu des heures cruelles, il n'y a nulle trace d'amertume; ni rancœur, ni aigreur. Avec le sentiment profond du « devoir présent » pour tous, il écrit noblement :

« J'appartiens à une génération qui, sans avoir dit son dernier mot, et sans se refuser le droit à l'action, sent monter derrière elle les forces neuves où puisera l'avenir. Avant de leur transmettre le flambeau sacré, notre devoir est de les entourer, de les guider, de leur donner le bénéfice de notre expérience, de nos épreuves, de nos espérances et de nos déceptions. Les jeunes troupes ont besoin, pour aller au feu, d'être bien encadrées. J'ai gagné quelques chevrons dans les rudes batailles de la vie. Je sais ce qu'elle est, et je sais ce qu'elle vaut. Je la juge sans amertume comme sans enthousiasme. Du moins ai-je appris à la regarder en face. Nous traversons une heure où c'est le devoir de chacun d'aller jusqu'au fond de lui-même pour donner à la France ce qu'il a de meilleur, et pour solliciter d'un effort vigoureux ce qu'il peut y avoir de meilleur dans les autres. »

Le programme est à la fois large et précis pour tous : armer sa volonté pour l'heure de l'effort.

P. B.

LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE MILITAIRE

La taille de la vigne par les soldats blessés de l'hôpital de Martillac (Gironde).

En médaillon (à droite) : **Le docteur Bergonié, médecin-chef de l'hôpital.**

LA CRUE DE LA SEINE

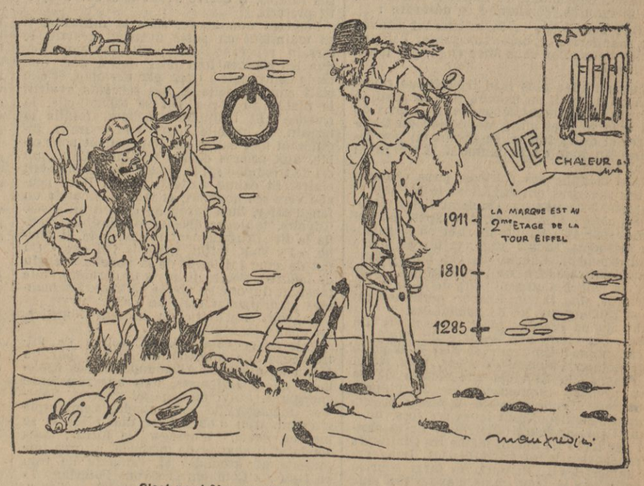

— C'est peut-être un effet du... gaz à l'eau...

Dessin inédit de Manfredini.

FEUILLETON DE LA *PETITE GIRONDE* du 19 janvier 1917

(55)

Le Martyre d'un Policier

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIEME PARTIE

Maîtresse d'Empereur

— J'ai passé la nuit dehors, pris par mon service.

— Il était à la rue Le-Peletier, votre service, et on ne vous y a pas vu !

— Non, en effet.

— Pourtant votre présence y était bien nécessaire. Parlons que vous ne savez pas ce qui s'est passé !

— Non, en effet.

— On a voulu tuer l'empereur, et Sa Majesté n'a échappé que par un miracle.

Le pauvre Drouard était tout à fait abasourdi. Il apprenait que l'attentat avait eu lieu, que l'empereur était sain et sauf, et il se rendait compte nettement de l'atrocité de sa situation. Tout ce qu'il pourrait dire pour expliquer son absence, son défaut de surveillance, ne parviendrait pas à le justifier. Il ignorait encore que la catastrophe avait été si terrible, qu'il y avait eu tant de morts ; s'il l'avait su, il se serait évanoui.

Il demeurait immobile sur la marche de l'escalier sur laquelle il s'était arrêté et semblait absolument médusé.

Le domestique le regardait en souriant méchamment, car il ne l'aimait pas. Personne ne l'aimait aux Tuileries, car il passait pour moucharder tout le monde.

Il ne savait plus ce qu'il devait faire, s'il lui fallait regagner son bureau ou fuir, et cette idée de fuite surtout le séduisait.

Il allait peut-être s'y décider et se préparait à redescendre au lieu d'aller plus loin, quand le valet de chambre particulier de l'empereur survint.

Il aperçut le policier.

— Ah ! vous voilà, vous ! Venez chez Sa Majesté tout de suite ; elle vous attend !

Drouard suivit le domestique, plus mort que vif.

Quelle scène, monsieur ! Le malheureux tremblait encore de tous ses membres en me la racontant.

— Je pénétrai, me dit-il, dans ce vaste cabinet, où j'étais entré si souvent plein de confiance et d'où j'avais coutume de sortir triomphant, avec une appréhension dont je ne pouvais me défendre.

» Et tout de suite, au premier regard jeté sur l'empereur, je vis combien cette appréhension était justifiée.

» Napoléon III était seul. La cigarette à la bouche, le teint pâle, les moustaches tombantes, car il n'avait pas fait sa toilette, vêtu d'un veston d'intérieur, il allait et venait dans la vaste pièce où rougeoyait un énorme feu de bois, le regard vide, dans l'attitude d'un fauve en cage.

» Il s'arrêta en entendant la porte s'ouvrir, et tout de suite son regard tomba sur moi.

» Alors il jeta dans le feu sa cigarette venant de s'éteindre et il vint droit à moi.

» Puis il me toisa des pieds à la tête en silence, avec une expression indéfinissable. Le valet par qui j'avais été introduit s'était retiré.

» J'étais seul devant Sa Majesté, et pas fier, je vous l'affirme ! Je devais être pâle comme un mort et tremblais de tous mes membres.

» J'attendais que l'empereur se décidât à me parler et j'étais épouvanté à l'avance de ce qu'il allait me dire.

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA JOURNÉE

La Suisse bien résolue à défendre sa Neutralité

Berne, 17 janvier. — L'Agence télégraphique suisse publie le communiqué suivant :

« Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral, en date du 16 janvier 1917, les états-majors et troupes énumérés ci-après sont de nouveau sur pied, le premier jour de la mobilisation étant fixé au 24 janvier 1917 :

» 1° Les unités d'armées de la 2e division, y compris l'équipage de pont de la 2e division; les troupes de la 4e division qui ne sont pas actuellement en service, y compris l'équipage de pont de la 5e division;

» 2° Les troupes d'armée d'élite, les compagnies numéros 1 et 6, et la compagnie de boulangers numéro 3, pour autant qu'elle n'est pas déjà en service;

» 3° Les automobiles et automobilistes, suivant les besoins et par ordre de marche individuel;

» 4° Les organes de la mobilisation des places de rassemblement ou les troupes entrent en service dans la mesure des besoins;

» 5° Les escadrons de dragons et les guides du landwehr ainsi que les troupes spéciales du landsturm dans les mesures nécessaires pour la mobilisation et le complément des colonnes de parcs et de munitions;

» 6° Le service des étapes, les commandants d'étapes de gares, suivant les besoins;

» Des renseignements supplémentaires suivent par la voie des affiches fédérales de la mise sur pied. »

COMMENTAIRES

Genève, 17 janvier. — Les journaux suisses allemands commentent de la même façon et dans le même esprit l'ordonnance relative à la mobilisation; ils tranquillisent la population qui a été certainement partout émue de cette mesure et disent qu'elle n'a rien d'alarmant pour la Suisse.

C'est une mesure naturelle en face de la grande offensive probable des belligérants.

Rome, 18 janvier. — Interviewé sur la signification de la mobilisation suisse, M. de Planta, ministre de Suisse à Rome, a affirmé que la mesure prise par le Conseil fédéral n'indique aucune tendance hostile de la part de la Suisse, ni dans un sens ni dans un autre :

« Tout au contraire, a dit le ministre, la mobilisation n'a pour but que de donner aux deux parties belligérantes l'assurance que la Suisse est absolument résolue à être en mesure de défendre sa propre neutralité contre toute tentative de violation. »

Le ministre a ajouté : « Le péril d'une violation de notre neutralité n'existe pas, mais s'il venait à se manifester, la Suisse serait prête à y faire face de toutes ses forces. »

M. Lloyd George va prononcer un important Discours

Londres, 18 janvier. — M. Lloyd George prononcera, au début du mois prochain, probablement le 3 février, devant ses électeurs, un grand discours où il examinera la situation militaire sur le Continent et en Angleterre.

Communiqué italien

Le Mauvais Temps entrave les Opérations

Rome, 17 janvier.

Les intempéries persistantes ont entravé hier également l'action de l'artillerie sur tout le théâtre des opérations.

Sur le CARSO, nos patrouilles ont harcelé les lignes ennemies au moyen de lancement de bombes et ont fait quelques prisonniers.

Troupes bavaroises pour la Guerre de Montagne

Zurich, 17 janvier. — D'après des renseignements puisés à bonne source, des troupes bavaroises sont en train de s'entraîner à Innsbruck à la guerre de montagne. L'aide que ces troupes apporteraît aux troupes austro-hongroises aurait été rendue nécessaire par le fait que les contingents tyroliens sont désormais décimés. On affirme aussi que l'empereur Charles voudrait tenter à nouveau l'épreuve de la strafe-expédition, c'est-à-dire l'expédition du châtiment contre l'Italie par cette même voie du Pasubio qui, l'année dernière, fut fatale à l'armée autrichienne.

On affirme aussi que les troupes autrichiennes, notamment les classes les plus anciennes, sont fatiguées et découragées et que des querelles dégénérant en sanglantes mêlées éclatent fréquemment entre soldats des différentes nationalités de l'empire.

COMMUNIQUÉS FRANÇAIS

Du 17 Janvier (23 heures)

Activité normale d'artillerie et d'engins de tranchées sur tout le front.

Du 18 Janvier (14 heures)

Nuit calme sur tout le front.

Dans la soirée d'hier, sur les HAUTS DE MEUSE, après trois heures de bombardement intense, l'ennemi a lancé, dans le BOIS DES CHEVALIERS, une série de reconnaissances qui ont été repoussées avec pertes par nos feux de mitrailleuses et d'artillerie.

COMMUNIQUÉ ANGLAIS

Du 17 Janvier (22 heures)

Ce matin, à la suite d'un violent bombardement, nous avons occupé une série de postes ennemis au nord de Beaucourt-sur-Ancre.

La totalité de nos objectifs a été enlevée sur un front d'environ 600 mètres, au prix de pertes légères.

L'opération nous met en possession d'observatoires beaucoup plus avantageux de ce secteur. Une contre-attaque a été brisée cette après-midi par nos tirs de barrage, avec de fortes pertes pour l'ennemi. Nous achevons de nous consolider sur le terrain conquis. Des coups de main d'une certaine importance ont été effectués avec succès, hier et aujourd'hui, dans la région de l'Ancre.

A la fin de l'après-midi d'hier, nous avons pénétré, sous la protection d'un violent bombardement, dans les tranchées allemandes au sud de la cité de Canonne, ouest de Lens. Nos troupes ont pénétré jusqu'aux tranchées de soutien, ont jeté des grenades dans les abris et ont fait subir de nombreuses pertes à l'ennemi. Les nôtres sont très légères.

Nous avons fait exploser une mine avec succès au cours de cette opération.

Les Canadiens ont exécuté, ce matin, un autre coup de main très réussi, au nord-est de la cité de Canonne. Leurs détachements ont pénétré dans les tranchées allemandes sur un front d'environ SEPT CENTS METRES ET SE SONT AVANCES JUSQU'A ENVIRON 300 METRES, ATTEIGNANT LA DEUXIEME LIGNE ENNEMIE. L'adversaire a, cette fois encore, subi de fortes pertes. Tous ses abris ont été entièrement détruits. CENT PRISONNIERS, DONT UN OFFICIER, DEUX MITRAILLEUSES ET UN MORTIER DE TRANCHEES SONT RESTES ENTRE NOS MAINS. L'artillerie et les mitrailleuses ont soutenu très efficacement l'infanterie et nos pertes sont légères.

L'artillerie a continué à montrer, de part et d'autre, une certaine activité en différents points du front.

Dans le Ministère russe

Pétrograd, 18 janvier. — Le prince Volkonski, adjoint au ministre de l'intérieur, ancien vice-président de la Douma, a été admis à la retraite.

Le Général Beliaef nommé ministre de la guerre

Pétrograd, 18 janvier. — Le général Beliaef, ancien adjoint du ministre de la guerre, ancien chef d'état-major, est nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Schouvaieff, nommé membre du conseil de l'empire.

M. Bark serait démissionnaire

Pétrograd, 18 janvier. — M. Bark, ministre des finances, aurait donné sa démission; on ignore le nom de son successeur.

M. Sazonoff, ambassadeur de Russie à Londres

Pétrograd, 18 janvier. — Les journaux croient savoir que M. Sazonoff serait nommé ambassadeur de Russie à Londres.

M. Sazonoff ambassadeur de Russie à Londres

Londres, 18 janvier. — A propos de la nomination éventuelle de M. Sazonoff comme ambassadeur à Londres, le « Daily News » écrit que si cette nouvelle se confirme, l'ancien ministre des affaires étrangères de Russie recevra en Angleterre un accueil chaleureux.

Le « Morning Post » dit qu'aucune nomination ne pouvait procurer un plus grand plaisir à l'Angleterre.

« La confiance de la Grande-Bretagne en la Russie, dit-il, s'est accrue par le choix qu'a fait le tsar, car notre pays conserve une grande reconnaissance pour l'attitude cordiale que n'a cessé de montrer M. Sazonoff alors qu'il était ministre des affaires étrangères. »

M. Briand devant la Commission des Décrets-Lois

Paris, 18 janvier. — M. Aristide Briand sera entendu aujourd'hui par la commission spéciale dite des décrets-lois, et cela pour la première fois.

En Autriche

Le Comte Tisza échappe à deux Attentats

La Haye, 18 janvier. — Deux attentats ont eu lieu récemment contre le comte Tisza. L'opposition serait déterminée à se débarrasser à tout prix du comte Tisza, qu'elle considère comme responsable de la situation actuelle de la Hongrie. De nombreuses Sociétés secrètes le menacent de mort.

Le premier attentat eut lieu à Budapest, sur le pont suspendu, devant le Parlement. Deux étudiants tirèrent sur le comte Tisza, qui ne fut pas blessé. Un étudiant réussit à s'échapper; le second, arrêté, fut condamné et pendu dans les vingt-quatre heures.

Le deuxième attentat eut lieu le jour où le comte Tisza fut nommé vice-roi de Hongrie. De la foule assemblée devant le Parlement de Budapest partirent deux coups de feu. Une balle traversa le chapeau du comte Tisza. La police ne réussit pas à arrêter l'agresseur, qui s'était dissimulé dans la foule.

Le Comte Méran, gouverneur de l'Autriche supérieure

Amsterdam, 18 janvier. — L'empereur d'Autriche a nommé le comte Méran, ex-gouverneur de la Bukovine, gouverneur de l'Autriche supérieure.

Clam Martinitz à Berlin

Amsterdam, 18 janvier. — M. Clam Martinitz, premier ministre autrichien, et le major général Hoefer, sont partis pour Berlin, où sera discutée la question des vivres.

NOUVELLES DIVERSES

L'Heure serait avancée de nouveau le 15 Février

Paris, 18 janvier. — La commission de l'enseignement, réunie ce matin sous la présidence de M. Symian, a entendu M. Viviani, garde des sceaux, ministre de l'instruction publique, et M. Herriot, ministre des transports et du ravitaillement, sur la question de l'avance de l'heure. Le gouvernement s'est montré très favorable à la proposition et estime que l'application de la mesure pourra être faite dès le 15 février. M. Malavialle déposera aujourd'hui même son rapport.

Reims bombardée

Paris, 18 janvier. — Reims a reçu douze obus dans la journée du 14, entre 12 heures 15 et 13 heures.

Deux Avions entrent en Collision

UN MORT, TROIS BLESSES

Tours, 18 janvier. — Un accident mortel s'est produit au camp d'aviation de Parçay-Meslay, près de Tours. Deux avions qui sont entrés en collision en plein vol se sont écrasés à terre. M. Léon Paulin, maréchal des logis, chef moniteur pilote, a été tué; les trois autres aviateurs ont été transportés à l'hôpital dans un état grave.

Le Sous-Directeur de l'Intendance

Le sous-intendant militaire de 1re classe Gal est nommé sous-directeur au ministère de la guerre.

Tamponnememt d'un Train transportant des troupes anglaises

16 morts, 40 blessés

Palaiseau, 17 janvier. — Ce matin, à 11 h. 20, un tamponnement s'est produit à l'entrée de la gare de Massy-Palaiseau. Deux parties momentanément séparées d'un train de permissionnaires anglais, venant de Versailles et se dirigeant vers Juvisy, sont entrées en collision à quelques centaines de mètres de la gare. Plusieurs wagons sont montés les uns sur les autres et deux ont été complètement démolis.

Avec l'aide des soldats non blessés, les secours ont été immédiatement organisés, et l'on a retiré des décombres seize cadavres et une quarantaine de blessés.

M. Claveille, sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et des transports, et M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, se sont rendus immédiatement sur les lieux.

Le parquet a ouvert une enquête.

Le train transportait 105 officiers et 1,500 soldats anglais permissionnaires revenant de Salonique. Aussitôt après l'accident, des secours ont été organisés très rapidement. Les blessés ont été transportés dans les maisons voisines de la gare, et les morts dans une salle d'attente. Des ambulances de la Croix-Rouge, appelées en toute hâte, ont évacué les blessés sur des hôpitaux de Paris.

A neuf heures, on comptait dix morts et une quarantaine de blessés.

Des équipes de travailleurs continuent actuellement à rechercher, sous les débris, les morts qui pourraient s'y trouver.

Les Circonstances de l'Accident

Palaiseau, 17 janvier. — C'est sur la ligne de raccordement des réseaux du Nord et d'Orléans que s'est produit le tamponnement. Il était onze heures et demie environ quand un long convoi, composé d'une cinquantaine de wagons et remorqué par deux fortes locomotives, allait arriver à la gare de Massy-Palaiseau. A huit cents mètres environ de la gare, au point où le profil de la voie ferrée fait un dos d'âne, les chaînes d'attelage du train se rompirent presque au milieu du convoi, et, alors que la première partie, traînée par les deux locomotives, descendait la pente à l'allure normale, la seconde partie, entraînée par la vitesse acquise, parvenait au sommet du dos d'âne, séparée néanmoins par la différence d'allure.

Au moment où elle ralentissait pour passer la gare de Massy-Palaiseau, qu'elle devait brûler, la première partie du train était rejointe par l'autre partie, qui, aidée par la déclivité, arrivait alors à toute allure. Le choc fut effroyable, et plusieurs wagons furent littéralement mis en miettes. Cependant, le premier moment d'effroi passé, le personnel de la gare et les soldats anglais non blessés se précipitaient au secours des blessés. Bientôt après arrivaient sur les lieux de l'accident le général Dubail, gouverneur de Paris, accompagné de ses officiers d'ordonnance et de nombreux médecins-majors. De leur côté, les autorités civiles des communes avoisinantes venaient coopérer ardemment au sauvetage des victimes. Parmi celles-ci, on relevait seize morts et une quarantaine de blessés.

A six heures du soir, la voie était complètement déblayée et le convoi, reformé, reprenait sa direction. Le parquet militaire de Versailles s'est transporté sur les lieux de l'accident et a ouvert immédiatement une enquête.

LA VOIE EST DEBLAYEE

Palaiseau, 18 janvier. — Au cours de la nuit, les travaux de déblaiement se sont poursuivis, et la voie est redevenue libre. Les blessés les plus valides ont été dirigés sur Rouen; les plus gravement atteints et les corps des morts, sur Versailles; ce sont, en grande partie, des soldats.

L'Arbitrage obligatoire dans les Usines de guerre

Paris, 17 janvier. — Le Président de la République, sur rapport de M. Albert Thomas, ministre de l'armement, vient de signer le décret suivant, concernant le règlement des différends collectifs entre patrons et ouvriers :

Article premier. — Les patrons et les ouvriers et employés des établissements, usines et exploitations privés travaillant à la fabrication des armements, munitions et matériels de guerre, lorsque se produit entre eux un différend d'ordre collectif peuvent ni rompre le contrat de travail, ni arrêter ou cesser le travail avant d'avoir soumis les questions qui les divisent à la conciliation et à l'arbitrage tels qu'ils sont organisés dans les articles qui suivent.

Art. 2. — Il est institué par les soins du ministre de l'armement, dans chacune des régions qu'il fixera à cet effet, un comité permanent de conciliation et d'arbitrage, composé en nombre égal d'au moins deux représentants des patrons et deux représentants des ouvriers, les uns et les autres non mobilisables.

Art. 3. — Le différend collectif se constate par la déclaration qu'en fait au contrôleur de la main-d'œuvre, soit le patron ou son représentant, soit un ouvrier porteur d'une procuration signée sur papier libre par au moins vingt autres ouvriers.

Art. 4. — Le contrôleur de la main-d'œuvre saisit le comité de conciliation et d'arbitrage prévu à l'article 2 et avertit le ministre de l'armement qui désigne son représentant auprès de ce comité pour l'affaire. Le comité se réunit à la mairie de la localité dans le plus bref délai. Il entend les parties une ou plusieurs fois, et s'il n'obtient pas d'elles un accord de conciliation, il prononce dans les vingt-quatre heures, après la dernière audition des parties, une sentence arbitrale qu'il consigne dans un procès-verbal signé de tous les arbitres.

Art. 5. — Si l'accord ne s'établit pas entre les arbitres pour cette sentence, ils désignent un ou des arbitres départiteurs. Si l'accord ne s'établit pas pour cette désignation, le ministre de l'armement a la faculté ou de les désigner d'office, ou d'évoquer l'affaire devant lui.

Art. 6. — Le ou les arbitres départiteurs convoqués sans délai par le contrôleur de la main-d'œuvre entendant les arbitres et les parties, ils ont vingt-quatre heures à partir de cette audition pour consigner leur sentence dans un procès-verbal. La décision arbitrale, prévue respectivement aux articles 4 et 5, devient exécutoire aussitôt qu'elle est homologuée par les soins ou par ordre du ministre de l'armement et affichée dans les ateliers par les soins du patron ou, à son défaut, par les soins du contrôleur de la main-d'œuvre, aux frais du patron.

Art. 7. — Dans les cas où il aura évoqué l'affaire, la décision du ministre est publiée et devient exécutoire dans la même forme.

Art. 8. — Si le patron refuse de se conformer à la décision arbitrale, l'établissement industriel est mis en réquisition par application des articles 58 et 60 de la loi du 3 juillet 1877, modifiée par les lois des 5 mars 1890, 17 juillet 1898, 17 avril 1901, 27 mars 1906 et 23 juillet 1911.

Art. 9. — Si la sentence arbitrale ordonne le paiement aux ouvriers par application du décret du 10 août 1899 de sommes quelconques à titre de suppléments de salaires ou autrement, et si le patron refuse de s'y conformer, le personnel administratif de l'établissement industriel est mis, en vertu des mêmes dispositions que ci-dessus, en réquisition, à l'effet d'effectuer les versements nécessaires. Les sommes à verser sont avancées par les soins du ministre de l'armement pour être ensuite retenues sur les sommes dues au patron par l'Etat.

Art. 10. — Si des ouvriers refusent de se conformer à la décision arbitrale, ils sont mis en état de réquisition par application de l'article 5, paragraphe 8, ou des articles 58 et 60 de la loi du 3 juillet 1877 précitée.

Art. 11. — Chaque fois qu'un contrôleur de la main-d'œuvre est saisi d'une déclaration du différend collectif, il en donne immédiatement avis à l'autorité militaire régionale. Par les soins de cette autorité militaire, tout le personnel dirigeant, administratif et ouvrier de l'établissement industriel est, à partir de la déclaration du différend jusqu'à l'affichage de la sentence arbitrale, mis en réquisition pour chacun, en ce qui le concerne, maintenir l'ordre et la continuité de la production conformément aux articles 58 et 60 de la loi du 3 juillet 1877, modifiée par les lois des 5 mars 1890, 17 juillet 1898, 17 avril 1901, 27 mars 1906 et 23 juillet 1911.

Art. 12. — Les prescriptions de la sentence arbitrale, rendue pour un ou plusieurs établissements ou pour une ou plusieurs catégories ouvrières, pourront, par décision du ministre de l'armement, être rendues applicables dans la même région à tout ou partie des autres établissements ou des autres catégories professionnelles qui se trouvaient dans des conditions comparables.

Art. 13. — Les dispositions du présent décret ne s'appliquent pas aux mobilisés, dont les conditions de travail continuent d'être fixées comme précédemment par les soins du contrôle de la main-d'œuvre, par égalité avec les conditions normales et courantes de leur spécialité professionnelle dans la région.

Fait à Paris, le 17 janvier 1917.

R. POINCARE.

Par le Président de la République,
Le ministre de l'armement et des fabrications de guerre,
Albert THOMAS.

LES GRÈVES dans les Usines de Munitions

Paris, 17 janvier. — La grève aux usines Malicet et Blin, à Aubervillers, est terminée. Les ouvrières ont obtenu complète satisfaction.

La Grève de l'Usine Panhard

Aux usines Panhard et Levassor, les grévistes ont, par un vote au bulletin secret, décidé la reprise du travail sous certaines conditions qui ont été soumises au ministre de l'armement dans la soirée.

Pour la Reprise du Travail

Paris, 17 janvier. — Le ministre de l'armement vient d'adresser par voie d'affiches, aux grévistes de la maison Panhard et Levassor, l'appel suivant :

« Aux ouvriers et ouvrières des établissements Panhard et Levassor,

» Le gouvernement a arrêté pour les principales professions un taux de salaire minimum. Tous les salaires supérieurs à ce taux doivent être maintenus; tous ceux qui lui sont inférieurs doivent être relevés. Le ministre de l'armement assurera par son contrôle l'exacte application de ce tarif.

» Poursuivant l'examen commencé il y a quelques semaines, il révisera les salaires qui prêtaient à contestation, et les fixera par son arbitrage.

» Le gouvernement est en droit, dans ces conditions, de compter sur le patriotisme des ouvriers et ouvrières. Il est en droit d'exiger de tous le retour au travail comme un devoir envers le pays. Il est en droit de réclamer de tous qu'un labeur assidu répare les pertes que la grève a pu causer aux armées.

» Il invite tous les ouvriers et toutes les ouvrières à reprendre immédiatement le travail.

» Le ministre de l'armement et des fabrications de guerre, Albert THOMAS. »

Le Cyclone de Pondichéry

Pondichéry, 17 janvier. — Actuellement, la ville de Pondichéry semble avoir été un théâtre de guerre. Presque toutes les maisons sont démolies et les arbres déracinés et tombés en travers des rues et sur les maisons. Les constructions les plus solides comme les plus légères ont subi les mêmes dégâts. La circulation dans les rues est devenue impossible.

Les trains sont arrêtés, les poteaux et fils électriques sont cassés. On assure qu'il faudra près de six mois pour dégager les rues, les routes et les chemins et pour que la circulation aux véhicules et aux piétons redevienne normale.

Jusqu'ici, on a pu compter deux cents victimes. Les pertes matérielles ne pourront être évaluées que plus tard.

L'Explosion du « Tsukuba »

DEUX CENTS VICTIMES

Tokio, 17 janvier. — Le nombre des victimes de l'explosion du cuirassé « Tsukuba » est estimé à deux cents. Il y a de nombreux blessés.

Le bâtiment, se brisant en deux, coula en vingt minutes.

La moitié de l'équipage se trouvait à terre en congé. Le nombre exact des pertes n'est pas encore connu.

Violente Canonnade dans la Mer du Nord

Amsterdam, 18 janvier. — Le bruit d'une canonnade extraordinairement violente, semblant venir de l'ouest, a été entendu pendant toute la journée d'hier.

Quatre Capitaines marchands prisonniers des Allemands

Amsterdam, 18 janvier. — D'après les journaux allemands, un sous-marin, revenant de croisière sous le commandement du capitaine Arnauld, a à bord quatre capitaines de navires marchands faits prisonniers. L'un d'eux est Anglais.

Les Événements de Grèce

CONSTANTIN EXECUTERA-T-IL SES PROMESSES ?

Paris, 18 janvier. — Le gouvernement grec, une fois encore, a capitulé devant nos réclamations. Nous n'aurons évidemment satisfaction complète que si les engagements pris sont loyalement exécutés, c'est-à-dire si Constantin abandonne enfin la politique qu'il a suivie depuis un an. La libération des venizelistes constitue pour nous un acte agréable; mais ce qui importe surtout, c'est que les contrôles soient assez précis pour ne plus laisser aux conspirateurs germains d'Athènes le moindre espoir d'une jonction possible des troupes royalistes avec celles des Bulgaro-Allemands. D'ailleurs, le blocus, dont l'efficacité s'accroît avec le temps, ne sera levé que lorsque les promesses du gouvernement d'Athènes auront été réalisées.

LES ATHENIENS SONT SATISFAITS

Athènes, 18 janvier. — Les chefs politiques, parmi lesquels Gounaris lui-même, archi-progermain, conseillèrent au roi d'accepter les demandes des alliés. Les hommes d'Etat les plus penauds sont maintenant Stratos et Streit, qui désiraient rester les agents stipendiés de l'Allemagne. Presque tout le monde à Athènes se montre satisfait de l'acceptation de l'ultimatum. Les venizelistes sont heureux de la victoire des alliés.

LES GRECS NE REÇOIVENT PLUS TOUT LEUR COURRIER

Le Pirée, 18 janvier. — Le nombre de sacs de courriers à destination de la Grèce arrêtés par le blocus à Keratsini s'élève à 1,500. On a effacé les mentions injurieuses pour les alliés, par quoi la municipalité avait remplacé certains noms de rues.

CONSTANTIN RECLAME CYTHERE

Athènes, 18 janvier. — A la suite de la protestation du cabinet d'Athènes, relative à l'occupation de l'île de Cythère par les venizelistes, M. Bosdari, ministre d'Italie, fit connaître au gouvernement royal le point de vue des ministres alliés sur cette question : « L'Entente, déclare-t-il, ne pouvait pas empêcher les venizelistes d'occuper Cythère, puisque la Grèce n'avait pas encore accepté intégralement les conditions de l'ultimatum. » On croit savoir que le gouvernement grec insistera pour que les venizelistes abandonnent l'île.

CE QUE PENSE UN GENERAL VENIZELISTE

Le Caire, 18 janvier. — Le général Lapathiotis, qui est arrivé ici, venant de Salonique, avec une mission militaire, a déclaré qu'il était fermement convaincu que les dernières promesses du roi Constantin ne sont pas plus sincères que les précédentes, et qu'il cherche simplement à temporiser jusqu'au moment où les forces allemandes dans les Balkans seront disposées à attaquer les alliés. Il considère que le seul remède à la situation est que les alliés occupent entièrement Athènes et le Pirée, de façon à neutraliser l'influence du roi.

L'ENNEMI PRENDRAIT-IL L'OFFENSIVE ?

Genève, 18 janvier. — On parle ouvertement dans les milieux militaires bulgares de Sofia d'une prochaine et grande offensive ayant pour objectif la reprise de Monastir aux alliés.

En Allemagne

Guillaume II remercie le Roi de Bavière

Zurich, 18 janvier. — L'empereur Guillaume a adressé au roi de Bavière le télégramme suivant :

« Je te remercie très sincèrement pour l'expression de ton indignation au sujet des projets honteux de notre ennemi et de la volonté de fer qui vous anime, toi et ton brave peuple bavarois, en vue de terminer victorieusement cette guerre, qui a été imposée à la patrie allemande et dans laquelle nous luttons pour notre existence.

» La sainte colère qui, en ces jours gros de conséquences, emplit la poitrine et le cœur de chaque Allemand, qu'il habite dans un palais ou dans une chaumière, ne fera que renforcer encore la puissance et l'esprit de sacrifice germaniques, de sorte que nous réussirons, avec l'aide de Dieu, à repousser l'assaut de nos ennemis contre la liberté et l'intégrité territoriale du pays, ainsi qu'à leur imposer cette paix qu'ils ont si grossièrement refusée. »

Pour améliorer le sort de nos Prisonniers

Paris, 17 janvier. — M. Léon Pasqual, député, avait signalé à M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, le traitement de rigueur dont sont l'objet, de la part des autorités allemandes, un certain nombre des officiers français prisonniers de guerre à Konigsmoor, et les conditions dans lesquelles sont internés, au camp de Cottbus, les prisonniers français. Il avait enfin appelé à nouveau son attention bienveillante sur les sanitaires encore retenus en Allemagne

Le président du conseil vient de l'informer que l'ambassade d'Espagne, après avoir pris connaissance du rapport dressé par l'un des délégués, à la suite de la visite que ce dernier a effectuée au camp de Konigsmoor, il est intervenu auprès du gouvernement allemand, en vue d'obtenir qu'il soit remédié aux défectuosités constatées par son délégué; il a, d'autre part, prié cette ambassade de protester énergiquement contre ces défectuosités et lui a demandé de faire visiter à nouveau ces détachements, dans le plus bref délai possible.

Quant aux conditions dans lesquelles sont internés au camp de Cottbus les prisonniers français, des démarches sont actuellement faites pour faire cesser cet état de choses. Le président du conseil l'informe enfin que, d'après les assurances officielles qui lui ont été fournies, l'exécution de l'accord relatif au rapatriement des membres du personnel sanitaire sera repris incessamment.

L'Incident Caillaux et la Presse italienne

Rome, 17 janvier. — Les récents incidents relatifs à la présence de M. Caillaux à Rome ont eu dans la presse italienne d'autant plus de retentissement que l'on connaissait mieux ici les relations de l'ancien ministre français des finances dans les milieux neutralistes et pacifistes, qui eux-mêmes, d'ailleurs, lui attribuaient des idées et des propos différents de ceux que les gouvernements italien et français ont affirmés à maintes reprises.

C'est ainsi que le « Giornale d'Italia » a fait remarquer que ce fut au cours du dernier séjour de M. Caillaux à Rome que les neutralistes, par leurs manœuvres de couloirs, parvinrent à accréditer à la Chambre le bruit d'une paix indigne, que d'un commun accord la France et l'Italie auraient pu conclure avec les empires centraux, malgré leur engagement vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie. Ce projet de paix aurait eu pour base, d'après les mêmes sources, le retour au pouvoir de M. Caillaux en France et de M. Giolitti en Italie. Or, ces mêmes racontars, sur un projet identique d'une paix séparée de la France et de l'Italie, sous les auspices des deux ministres Caillaux et Giolitti, inspiraient les manœuvres neutralistes dont l'atmosphère parlementaire avait été viciée depuis quelque temps, mais le patriotisme de la Chambre finit par en faire justice.

L'enseignement à tirer de ces regrettables incidents, c'est que les hommes politiques, dans les temps orageux que nous traversons, devraient observer la prudence la plus ombrageuse et ne pas s'exposer à de tels racontars qui peuvent amener certains agents peu scrupuleux, agissant dans un but intéressé, à abuser de leurs noms.

LA RÉVISION des Exemptés et Réformés

DEVANT LES OBJECTIONS SOULEVEES, LE GOUVERNEMENT EXAMINE A NOUVEAU LA QUESTION

Paris, 18 janvier. — Il apparaît un peu singulier que le projet de révision des réformés et exemptés englobe dans la visite trois classes de R. A. T., les classes 1895, 1894 et 1893. L'explication qui est donnée, c'est qu'aux yeux de l'autorité militaire, la réserve de l'armée territoriale continue à jouer comme si les deux années et demi de guerre n'existaient pas, c'est-à-dire que, pour les territoriaux, le passage dans la réserve de l'armée territoriale a cessé du jour où la guerre a été déclarée.

Le projet dit, de plus, que tous les engagés spéciaux qui ont contracté un engagement à partir du 25 novembre 1916, date à laquelle le projet primitif du général Roques avait été déposé, subiront une visite. En effet, les engagés spéciaux, selon les avantages qui leur sont conférés par la loi, ont tous choisi une affectation particulière. Le nouveau projet les fera revenir au droit commun. Ceux qui seront reconnus bons pour le service armé seront versés dans le service armé, et ceux qui seront reconnus malingres ou débiles seront versés dans les services auxiliaires. Aussitôt que le dispositif officiel du nouveau projet fut connu, il provoqua dans les milieux parlementaires un vif mouvement de surprise et une légitime émotion.

Il paraissait entendu, en effet, d'après les communications officieuses faites par certains membres du gouvernement, qu'il ne resterait rien du projet présenté par le général Roques, et que le nouveau projet ne viserait que les réformés et exemptés d'avant guerre qui n'ont été contrevisités qu'une seule fois depuis le début des hostilités. On croyait, de plus, généralement, que toutes les classes de la R. A. T., jusques et y compris la classe 1895, seraient exemptées d'une nouvelle visite.

Plusieurs députés, dont quelques-uns appartiennent à la commission de l'armée, ont, dès hier, rendu visite au général Lyautey et à M. René Besnard, pour leur demander, de façon respectueuse mais ferme, de bien vouloir réfléchir avant de saisir officiellement la Chambre du nouveau projet. A leurs yeux, en effet, la décision prise par le gouvernement rencontrerait, soit au sein de la commission de l'armée, soit à la tribune, la plus vive hostilité. Devant ces objections, le gouvernement a annoncé son intention de procéder à un nouvel examen de la question avant de déposer le projet de loi annoncé.

Un Ordre du Jour du Roi de Roumanie

Jassy, 18 janvier. — A l'occasion du Nouvel An orthodoxe, le roi de Roumanie a adressé à l'armée un ordre du jour où il la félicite de sa vaillance dans les luttes sanglantes, salue les soldats tombés en héros et dit avoir confiance et espoir dans les soldats dont le courage n'est pas abattu par les dures épreuves actuelles.

« Rappelez-vous, dit le roi, que vous vous battez pour la terre ancestrale, pour vos enfants, vos parents, vos frères, vos frontières. Par la victoire vous vous préparerez un avenir plus heureux avec l'aide de Dieu. En avant ! »

Les Etats-Unis reconnaissent notre Protectorat au Maroc

Paris, 18 janvier. — Le secrétaire d'Etat aux Etats-Unis a fait savoir à M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, que le gouvernement des Etats-Unis a décidé de reconnaître l'établissement du protectorat français sur le Maroc. La lettre de M. Lansing, qui est en date du 15, ajoute : « Le gouvernement des Etats-Unis a été porté à agir ainsi, en dépit du conflit actuel en Europe, afin de répondre au désir du gouvernement et du peuple français, pour qui le gouvernement et le peuple des Etats-Unis nourrissent une traditionnelle et sincère amitié. »

L'Allemagne ferait connaître très prochainement ses Conditions de Paix

Amsterdam, 18 janvier. — On apprend de bonne source que, dans certains milieux allemands, on prévoit que les conditions de paix de l'Allemagne seront vraisemblablement annoncées après les prochaines délibérations du Parlement. Cependant, cette rumeur n'a pas encore, jusqu'à présent, été confirmée.

Un Corsaire allemand dans les eaux sud-américaines

Londres, 17 janvier (communiqué de l'amirauté anglaise). — On avait, depuis quelque temps, la présomption que les bâtiments anglais et français suivants, dont l'absence était signalée depuis longtemps de leur port d'attache, avaient été coulés par un corsaire allemand :

Les vapeurs anglais « Dramatist », « Radnorshire », « Menich », « Netherbyhall », « Mount », « Temple » et « King-George »; les vapeurs français « Georgie » et « Voltaire »; les voiliers français « Nantes » et « Asnières ».

Des informations définitives ont été reçues de Pernambuc, confirmant la nouvelle ci-dessus. Dans la soirée du 15 janvier, le vapeur japonais « Hudson-Maru » est arrivé au large de Pernambuc, ayant à son bord les capitaines et 237 hommes des équipages de quelques-uns des bâtiments coulés entre le 12 décembre et le 12 janvier.

De plus, le vapeur « Saint-Théodore » a été capturé et un équipage de prise placé à son bord. Le vapeur « Yarrowdale » a été également capturé, mais a été relâché ensuite avec 400 hommes des équipages d'autres bâtiments coulés qui devaient être débarqués.

On est jusqu'ici sans nouvelles de ceux-ci.

Londres, 17 janvier. — Des commentaires des journaux il ressort que les pertes de navires français et anglais coulés signalés par le communiqué de l'amirauté seraient dues à des navires allemands armés et maquillés en vaisseaux marchands.

On se rappelle qu'un communiqué de l'amirauté britannique en date du 8 décembre avait signalé dans le nord de l'Atlantique la présence d'un bâtiment de ce genre.

LE CORSAIRE EST DU TYPE « MŒWE »

Rio-Janeiro, 18 janvier. — Le corsaire allemand qui vient de couler un certain nombre de navires entre le 12 décembre et le 12 janvier, serait du type « Mœwe ». Il a obligé le vapeur japonais « Hudson-Maru », à bord duquel avaient été embarqués les équipages des navires coulés, à le suivre jusqu'au 12 janvier. Ce n'est qu'à ce moment qu'il l'autorisa à gagner Pernambouc, où le « Hudson-Maru » arriva le 15 au soir.

LES 441 MARINS RECUEILLIS

Le capitaine du port de Pernambouc dit avoir été avisé que les hommes d'équipage, des autres navires capturés, que le « Yarrowdale » devait débarquer prochainement, et dont on ignore encore le sort, sont au nombre de 441. Les Chambres de commerce et les consulats de Pernambouc s'occupent du sort des naufragés. On n'a pas confirmation du bruit qui a couru de la perte de 400 victimes.

Vapeurs neutres coulés

Londres, 18 janvier. — Le vapeur norvégien « City-of-Tampico » a été coulé. On confirme que le vapeur « Hansi », de Bergen, a été coulé le 7 janvier. L'équipage a été sauvé.

Londres, 17 janvier. — Le vapeur norvégien « Solvang » a été coulé par un sous-marin ennemi le 13 janvier.

Le Bon Dieu allemand veut la Guerre sous-marine

Genève, 18 janvier. — Le « Vorwaerts » rapporte le discours du président de la Ligue des agriculteurs, M. Rœsicke, qui a dit textuellement :

« Le cher bon Dieu (der liebe Gott) nous a donné une indication; il a fait que la récolte mondiale a été si mauvaise que l'Angleterre a de la peine à se nourrir. Il nous laissons à l'Angleterre la possibilité de recevoir des vaisseaux pleins de céréales d'Australie et des Indes sans les couler, il est douteux que le cher bon Dieu nous donne encore une occasion pareille, car il demande que nous prenions la main qu'il nous tend. J'espère que notre gouvernement saisira cette main, qu'il comprendra qu'il doit la saisir. »

Le « Vorwaerts » ajoute : « Donc, le même cher bon Dieu réclame le renforcement de la guerre sous-marine : désormais, toute contradiction est impossible. »

A Travers la Presse

CONSTANTIN A CEDE

Paris, 18 janvier. — Le gouvernement d'Athènes s'incline. Est-il sincère ou nous ménage-t-il encore quelqu'une de ces désagréables surprises auxquelles il nous a habitués ?

Pour M. René d'Aral, ainsi qu'il l'écrit dans le **Gaulois** :

Si nous supposions que les menaces de l'Entente aient suffi pour opérer ce revirement, nous serions amenés à douter de sa sincérité et garderions toute notre défiance quant à l'exécution des mesures promises. Or, nous pensons, au contraire, que nos conditions seront promptement et intégralement remplies par ce que nous nous figurons que le roi Constantin, au cours de ce fameux conseil de la Couronne, a donné lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir de Guillaume II par l'entremise du colonel von Falkenhausen, et que dans cette missive le kaiser laissait entendre à son beau-frère qu'il fallait encore

A LA CHAMBRE

Séance du mercredi 17 janvier

La séance est ouverte à 3 h. 30, sous la présidence de M. Monestier, vice-président.

Le Décret sur l'Affrètement

M. Tissier (Vaucluse) pose une question au ministre des travaux publics et des transports au sujet de l'interdiction d'importer ou d'exporter au moyen de l'affrètement sans autorisation et sans indication des matières transportées. Comment fera-t-on pour empêcher les neutres d'importer sur leurs propres bateaux. La mesure prescrite est donc inefficace et constitue une gêne pour le commerce et la navigation.

Ce décret, dit-il, tel qu'il est, produit l'arrêt d'une partie du commerce français. Vous ne pourrez même pas empêcher ainsi l'élévation des frets.

M. Herriot, ministre des travaux publics et des transports, répond :

Le déficit des arrivages du charbon est dû au ralentissement des importations, conséquence de la hausse des frets. Le décret a été pris pour remédier à cette situation et parvenir au régime de la taxation du fret préconisé par les Anglais, notamment par M. Bonar Law, que j'ai vu récemment à Londres.

Dans ce voyage, le ministre a contresigné l'organisation d'un bureau des frets interalliés.

Les affrètements, dit-il, seront faits à Londres par les soins du bureau interallié, qui fixera non pas un cours immuable mais le cours officiel du fret. Les Anglais se sont montrés très libéraux dans la quantité du tonnage accordé à la France. (Applaudissements.)

Ce régime est celui qui, dans les circonstances actuelles, vu les grands périls de la navigation, assurera aux alliés le maximum de fret. Il faut que les importateurs fassent un sacrifice à la défense nationale.

Sur une réplique de **M. Tissier**, **M. Herriot** ajoute que le gouvernement se préoccupe de l'importation du charbon américain et donnera des autorisations lorsqu'il y aura des frets sérieux mis à notre disposition. Les mesures prises seront dans l'ensemble favorables au commerce français et ne gêneront que les spéculateurs.

La question est close.

Pour le Vote rapide des Lois

La commission du règlement proposait une proposition de résolution instituant une procédure exceptionnelle pour l'examen et le vote des projets de loi urgents qui intéressent la défense nationale pendant la durée de la guerre. Cette proposition, qui institue une procédure très rapide et limite le nombre des orateurs au rapporteur de la commission et à un orateur de l'opposition, qui fait discuter les amendements en commission, qui limite à cinq minutes les explications de vote, est votée sans discussion à l'unanimité.

Les Permissions agricoles

M. Cosnier (Indre) développe une proposition de résolution invitant le gouvernement à accorder deux permissions de vingt jours aux cultivateurs mobilisés dans la zone de l'intérieur et dans les services de l'arrière de la zone des armées pour les travaux de labour et d'ensemencement.

Après de longues considérations sur la crise agricole, M. Cosnier demande que la permission de treize jours annoncée par la circulaire ministérielle soit jointe à la permission régulière de sept jours pour les travaux urgents. Il faut que cette faculté devienne un droit pour les cultivateurs.

M. Bouveri : Les commandants de dépôt n'en font qu'à leur tête, sans tenir compte des circulaires ministérielles.

M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat à la guerre : Citez-moi des faits, et vous verrez si nous nous faisons obéir. (Très bien !)

Contrairement à ce que prétend M. Cosnier, M. René Besnard ajoute que les récentes circulaires ont augmenté le nombre des permissions pour les vieilles classes.

M. René Besnard indique comment les permissions de détente sont combinées avec les permissions agricoles, non seulement pour les vieilles classes, mais pour toutes les autres. Le régime nouveau est qu'il y a ce droit à la permission pour les quatre plus vieilles classes et faculté pour les autres.

M. Besnard compte sur la collaboration du ministère de l'agriculture et de ses collègues du Parlement pour faciliter sa tâche, et, dans ces conditions, il prie M. Cosnier de retirer son projet de résolution.

A l'appui de ses dires, il lit la circulaire du général Lyautey ordonnant la mobilisation des agriculteurs des classes 1888 et 1889 sur le front à la G. V. C. et dans l'intérieur.

M. René Besnard, à qui de nombreuses observations sont présentées, conclut en disant que cette circulaire sera l'objet des modifications de détail nécessitées par l'application. (Applaudissements.)

La proposition de résolution Cosnier-Pajureau-Baronnet est votée à mains levées, ainsi que l'amendement Lefas (permissions aux pères de cinq enfants).

La séance est levée à 7 heures 15.

Prochaine séance demain, à 3 heures.

L'Active et sa Réserve versées dans les Unités de Combat

Paris, 17 janvier. — M. Mourier, député du Gard, vient de déposer une proposition de loi avec demande de discussion immédiate concernant et fixant les affectations des mobilisés de l'active et de la réserve de l'armée active.

M. Mourier expose qu'à l'exception des médecins et pharmaciens il est à souhaiter que tous les officiers, sous-officiers et soldats appartenant aux classes de l'active et de la réserve soient versés dans les unités combattantes.

Le Régime de l'Alcool

Paris, 17 janvier. — Le groupe de la défense paysanne de la Chambre s'est réuni sous la présidence de M. Durand. Le président a demandé au groupe d'examiner avec le plus de rapidité possible la question du régime de l'alcool. C'est en solidarisant les intérêts agricoles des régions du Nord, du Midi et de toutes les régions de la France que la question pourra être résolue. Une commission composée des représentants de toutes les régions intéressées a été désignée pour rechercher un terrain d'entente. Elle est composée de M. Daniel Vincent, Nérel, Ternois, Jovalet, Vigne, Delpierre, Barthe, Marron, Malavialle, Leroy, Hubert Rouger, Paisant, Reboul, Coyrard, Peyret, Loriot, Guichard, Marc Mathis, Foucher et Dufrêche.

La commission a désigné son bureau qui est composé de MM. Delpierre (Nord), président; Barthe (Midi), vice-président, et M. Foucher (Centre), secrétaire.

M. Barthe a exposé les lignes principales d'un projet d'entente entre ces régions. MM. Jourdan, Delpierre et Barthe ont été désignés pour présenter un rapport sur cette question.

Les Bénéfices de Guerre

Paris, 17 janvier. — M. Vincent Auriol va demander, au nom du groupe socialiste unifié, à interpeller le ministre des finances au sujet de l'application de l'impôt sur les bénéfices de guerre dont l'esprit et la lettre sont faussés par l'administration.

Projet d'Interpellation sur les Affaires de Grèce

Paris, 17 janvier. — A la fin de l'après-midi, on annonçait, dans les couloirs de la Chambre que M. Abel Ferry avait manifesté l'intention de déposer demain une demande d'interpellation sur les événements de Grèce et en particulier sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés à Athènes les incidents des 1er et 2 décembre dernier. M. Abel Ferry, avant de mettre ce projet à exécution, se réserve d'en entretenir le groupe de l'Action nationale de la Chambre, qui doit se réunir dans la matinée de demain.

M. Abel Ferry, dans le cas où il donnerait suite à sa demande d'interpellation, insisterait pour que la discussion en soit fixée à après-demain vendredi.

L'Amiral Dartige du Fournet chez M. Briand

Paris, 17 janvier. — M. Briand, président du conseil, a reçu hier après-midi l'amiral Dartige du Fournet, avec lequel il s'est assez longuement entretenu.

FRONT RUSSO-ROUMAIN

Echecs ennemis dans quatre secteurs

Pétrograd, 17 janvier.

Front roumain

Dans la région du chemin de fer BISTRAG-KIMPOLUNG, l'ennemi a pris l'offensive, mais il a été repoussé par notre feu.

Au sud-ouest de PRAILA (18 verstes au sud de l'embouchure de la Cassina), l'ennemi a attaqué les Roumains, mais il a été rejeté en désordre par une contre-attaque. Nos troupes ont réussi à déloger les Allemands de Guerlesti (au sud-ouest de l'embouchure du Kymnic) et à capturer deux mitrailleuses, mais une contre-attaque de force supérieure nous a contraints à évacuer ce village.

Une attaque allemande au sud-ouest de GUERLESTI a été arrêtée par notre feu.

Après un bombardement, nos troupes ont pris d'assaut le village de VADENI. A dix verstes au sud-ouest de GAL TZ, au moyen de renforts et d'artillerie, l'ennemi déclancha une contre-attaque, mais ses masses furent arrêtées par notre feu qui lui infligea de grosses pertes.

Paris, 17 janvier. — Les communications officielles du gouvernement roumain, relatives aux opérations militaires, qui avaient été suspendues depuis quelque temps, viennent de reprendre. En effet, un radiotélégramme, daté du 17 janvier, à 4 h. 50 du matin, donne le communiqué suivant :

Feu vif des contre-attaques ennemies qui ont été repoussées AVEC DE GRANDES PERTES. Nos troupes maintiennent leurs positions.

Sur le Danube, bombardement réciproque, auquel prend part avec succès la flotte russo-roumaine.

Front occidental

Dans la région du chemin de fer ZBOROW, ZOLOTCHEW, et au sud d'AUGUSTOWGA, l'ennemi tient ces positions sous un feu intense.

Au sud de SWISTELNIKI, l'ennemi a ouvert un feu de mitrailleuses, que notre artillerie a arrêté.

Au sud du village de JAMNIZAS, sur la Bistritza, l'ennemi a bombardé sans succès nos troupes

Front du Caucase

Aucun changement.

Communiqué belge

Le Havre, 17 janvier.

Légère activité d'artillerie dans la région de Dixmude.

En Autriche

LES DEPOTS DE VIVRES EPUISES

Londres, 17 janvier. — D'après des dépêches de Rome, des rapports venus de Vienne annoncent que la situation intérieure de l'Autriche-Hongrie est devenue alarmante. Les dépôts alimentaires municipaux sont épuisés; la détresse à Vienne est générale, et on redoute des grèves dans les services publics.

Les Charbons anglais

Par suite d'erreurs de transmission dans les chiffres que publiaient nos précédentes éditions, les instructions nouvelles de Londres relatives à la nécessité d'intensifier les expéditions de charbon vers la France et l'Italie ont été inexactement rapportées et ont pu faire croire à une baisse des prix alors qu'elles vont avoir en réalité pour résultat une hausse nouvelle.

Loin d'envisager en effet un abaissement des frets actuels, c'est au contraire en relevant très sensiblement les prix de ces frets que l'Angleterre espère obtenir un plus grand nombre de navires. On ne pouvait d'ailleurs concevoir qu'à cette heure où la pénurie du tonnage neutre, représentant plus de 90 % des vapeurs charbonniers, constitue l'obstacle le plus important à nos expéditions, les prix de ce fret que l'Angleterre veut attirer eussent été abaissés par elle, ce qui aurait eu pour résultat de le mettre en fuite davantage encore.

Il suit de là que nous allons subir de ce fait un relèvement important qui, bien que relatif au seul taux du fret, aura sa répercussion sur le prix total du combustible.

Le relèvement prévu du taux du fret est de 10 shillings, c'est-à-dire (au cours actuel du change de la livre) de 13 fr. 90 pour les ports du nord de la France et de l'Atlantique, et de 20 shillings, soit 27 fr. 80, pour tous les ports de la Méditerranée.

L'application de cette majoration donne les chiffres suivants pour nos différents ports : 34 sh. 6 pour Rouen, au lieu de 24 sh. 6; 32 sh. 6 pour Le Havre, au lieu de 22 sh. 6; 44 sh. pour Bordeaux, au lieu de 34 sh.; 78 sh. 6 pour Marseille, au lieu de 58 sh. 6; 68 sh. 6 pour Alger, au lieu de 48 sh. 6.

En ce qui concerne spécialement Bordeaux, cette différence de 34 sh. à 44 sh. va porter le prix du fret de 47 fr. 25 à 61 fr. 15.

Il y a lieu dès à présent de regretter — étant donné que les importateurs sont convoqués le 18 janvier au ministère des transports — qu'on ait procédé déjà en leur absence à ces fixations avant d'attendre le résultat de cette entrevue et les éclaircissements qui auraient pu être fournis à M. Herriot par les intéressés compétents qui vont assister à cette réunion et aux yeux desquels — d'après les renseignements que nous avons pu recueillir — la mesure apparaît très discutable et d'application plutôt malaisée.

L'Augmentation de Salaire des Cheminots

Paris, 17 janvier. — La commission des finances du Sénat s'est déclarée hier favorable au principe du projet de loi relatif à l'augmentation du salaire des cheminots; elle a nommé M. Aimond rapporteur de l'avis qu'elle doit émettre sur la question. Elle a décidé, d'autre part, d'entendre M. Ribot, ministre des finances, et M. Herriot, ministre des travaux publics, au sujet de l'augmentation des tarifs de transport par chemin de fer, cette question se liant, à son avis, à celle de l'élévation des salaires.

L'Emprunt anglais

Londres, 17 janvier. — La corporation de la cité de Londres a souscrit aujourd'hui à l'emprunt national britannique pour une somme de 2 millions de livres sterling.

Mort de Marc Mario

Paris, 17 janvier. — On annonce la mort de M. Maurice Jogand, connu comme auteur de romans-feuilletons sous le nom de Marc Mario. La plus populaire de ses œuvres est « le Courrier de Lyon ». Il était né à Marseille en 1850.

De Graves Troubles ont eu lieu à Cologne

Genève, 17 janvier. — *Une information venue de Bâle affirme que les voyageurs arrivés récemment de Cologne disent que la gare de cette ville est fermée depuis trois jours.*

On ne laisse plus pénétrer qui que ce soit dans la cité rhénane, même avec des passeports ou des laissez-passer.

La raison de toutes ces mesures de rigueur est fournie par ce fait que de graves troubles ont éclaté et que la troupe a dû intervenir.

Le Voyage du Général Nivelle

A LONDRES

Londres, 16 janvier (retardée). — Officiel. — M. Lloyd George, président du conseil, et les membres du cabinet directeur de la guerre, ont eu lundi et mardi des conférences avec les généraux Nivelle, généralissime du front occidental, et Douglas Haig, commandant les troupes britanniques en France.

Londres, 16 janvier (retardée). — La reine Alexandra a reçu aujourd'hui M. Paul Cambon, ambassadeur de France, et le général Nivelle, qui était accompagné du capitaine Guillaume, son officier d'ordonnance.

Paris, 17 janvier. — Le général Nivelle est rentré aujourd'hui en France à son quartier général.

BORDEAUX

Il y a un an

19 JANVIER 1916

MM. Briand, président du conseil; l'amiral Lacaze, ministre de la marine, et M. Sembat, ministre des travaux publics, accompagnés de plusieurs officiers des armées de terre et de mer, arrivent à Londres où se réunit une conférence des alliés.

Une délégation de la commission des finances de la Chambre des députés visite le port de Bordeaux.

Syndicat de Paludate-Brienne

La Question des tramways

Nous recevons communication de la lettre suivante adressée à M. le Préfet de la Gironde :

« Monsieur le Préfet,

» Le Syndicat du quartier Paludate-Brienne, conscient des économies de force motrice nécessaires à la Défense nationale, n'a pas fait entendre sa voix au moment de la suppression de la ligne de tramways Passerelle-Brienne, croyant que les réductions dans la circulation des tramways seraient également réparties sur toutes les lignes de notre ville, ainsi que le laissaient entrevoir les communiqués officieux parus dans les journaux.

» Aujourd'hui, nous apprenons par la voie de la presse que la circulation a été rétablie sur toutes les lignes de la ville, **sauf sur la nôtre.** Il ne s'agit donc plus là des nécessités de la Défense nationale, mais bien du caprice et de l'arbitraire de la Compagnie des T. E. O. B.

» Nous nous permettons donc, Monsieur le Préfet, d'attirer votre bienveillante attention sur les points suivants :

» 1° Notre quartier, essentiellement ouvrier, est dépourvu de tout autre moyen de transport, aucune ligne ne venant doubler la nôtre, même approximativement, comme c'est le cas pour la plupart des lignes du centre de la ville. Les habitants du quartier Paludate-Brienne sont donc aussi intéressants que les autres.

» 2° L'extension de notre quartier, tout en longueur, oblige de nombreux ouvriers et employés à faire plusieurs fois par jour le parcours Passerelle-Brienne qui comporte plus de deux kilomètres. Cette population se plaint d'être condamnée à accomplir à pied un aussi long trajet. L'affectation de la gare Midi-Brienne aux arrivages en grande vitesse a augmenté l'intensité de la circulation chez nous, ce qui rend encore plus nécessaire le rétablissement de cette ligne.

» 3° La ligne supprimée est une section de la grande ligne des quais, la plus importante de Bordeaux puisqu'elle est créée pour relier les deux extrémités de notre port. La Compagnie des T. E. O. B. qui mutile si allègrement cette ligne, n'en continue pas moins à percevoir le même prix des places au départ de n'importe quel point de la ligne des quais, tout en n'assurant plus la majeure partie du transport auquel l'astreint le cahier des charges. De sorte qu'il n'y a pas que la Défense nationale qui réalise une « économie »...

» Nous espérons donc, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien prendre en mains notre juste cause et obtenir le rétablissement immédiat de la ligne Passerelle-Brienne. Nous comptons que votre intervention aura pour notre quartier le même résultat que ceux auxquels vous avez fait restituer le service des tramways dont ils avaient été privés.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Président, E. MAYNIEU fils,

Comment on élude la Taxe sur le Sucre

De nombreuses lettres nous parviennent nous signalant le système employé par certains marchands de comestibles pour éluder la taxe sur le sucre.

Cette taxe ayant été fixée à 1 fr. 65 le kilo, ces marchands se refusent à livrer le sucre en quantité plus grande que la demi-livre, soit 250 grammes. Ils font l'ingénieux calcul suivant : le prix du kilo étant de 1 fr. 65, celui de la livre ou demi-kilo, en laissant de côté la fraction, est de 0 fr. 85 centimes, et celui de la demi-livre, la moitié de 0 fr. 85, soit, en ne tenant toujours pas compte de la fraction, 0 fr. 45. De cette façon, le coût du kilo, abstraction faite encore du poids du papier-carton de la poche, ressort à 1 fr. 80... Et le tour est joué.

Nous croyons savoir que plusieurs procès-verbaux ont été dressés pour des faits de ce genre. Nos concitoyens qui seraient victimes de semblables manœuvres agiraient sagement en avisant immédiatement la police.

La Crise de la Petite Monnaie

Nous avons à diverses reprises signalé la pénurie de monnaie dont Bordeaux et la région souffrent. Nous avons signalé les poursuites qu'on a dû exercer contre les peu scrupuleux « commerçants en monnaie », des étrangers pour la plupart.

Les Chambres de commerce du département ont émis des coupures, dont le moins qu'on en puisse dire est qu'elles sont peu pratiques; la circulation intense à laquelle sont soumis ces morceaux de papier les mettent au bout de très peu de temps dans un état pitoyable.

Dans plusieurs villes où la crise de la monnaie se faisait sentir, on a eu l'excellente idée de créer des jetons de métal pour remplacer les sous de bronze et les pièces d'argent. Et les populations de Castres, Albi, Toulouse, etc., se trouvent fort bien de cette nouvelle monnaie; Marseille et Toulouse ont même lancé dans la circulation des sous en carton.

Ne pourrait-on essayer le remède à Bordeaux ? Il est simple, pratique et serait favorablement accueilli.

La Foire aux Vins de Bordeaux

Le Syndicat de la Foire aux vins de Bordeaux a l'honneur d'informer ses adhérents que, depuis le 1er janvier, son siège social est transféré 47, cours du Pavé-des-Chartrons, à Bordeaux, et que, jusqu'à nouvel ordre, ses bureaux seront ouverts les lundi et jeudi, de neuf heures à midi et de quatorze heures à dix-sept heures; que, néanmoins, les correspondances y seront recueillies tous les jours.

Il invite, en outre, ceux de ses sociétaires qui, d'après les instructions déjà données désireraient participer à la Foire de Lyon, de vouloir bien faire connaître avant le 25 courant, afin que tous renseignements utiles leur soient fournis.

Obsèques d'un Gardien de la Paix

Au milieu d'une nombreuse assistance, parmi laquelle nous avons remarqué MM. Pelatan, commissaire central; Belliard, capitaine des agents de police; Villa, commissaire de police du deuxième arrondissement; des délégations de la police, des pompiers, de l'octroi, etc., ont eu lieu, dans l'église Saint-Louis, mercredi, à trois heures, les obsèques de M. Bertrand-Louis Villenave, gardien de la paix de 1re classe.

A l'issue de cette cérémonie, le cortège s'est rendu à la Chartreuse, où M. Nivat, président de l'Association amicale des gardiens de la paix, a prononcé une touchante allocution, rappelant la carrière du défunt, qui ne fut que zèle, probité et dévouement.

La Betterave sucrière dans la Région du Sud-Ouest

Vous avez signalé que les deux tiers de la production sucrière étaient en partie compromis dans les régions envahies. Il faut ajouter que la France importe pour 132 millions de francs de sucre et en exporte pour 67 millions de francs. C'est donc une preuve que la production provenant de la culture indigène est insuffisante pour notre consommation, et le conseil donné de cultiver la betterave sucrière dans la région du Sud-Ouest — M. Bouygues, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, l'a fait ici avec autorité — doit être pris en considération.

Certains agriculteurs de notre région sont fixés sur les résultats à attendre de la culture de la betterave sucrière; elle est possible et donne des rendements satisfaisants en poids et en densité. Des rapports très concluents ont été faits sur cette production; la période des expériences est donc faite. La culture de la betterave sucrière est possible, et d'autant plus rémunératrice qu'elle sera faite en assolement régulier avec les cultures courantes de la région : **Céréales :** blés, avoines maïs; **Plantes sarclées :** tabacs, pommes de terre, plantes fourragères et prairies temporaires ou artificielles, lesquelles, en utilisant le reliquat des fortes fumures laissées par les betteraves, abaisseront le prix de revient et feront tomber cette critique : que la culture de la betterave est onéreuse.

Il n'est donc pas exagéré de dire qu'en Sud-Ouest, les résultats à attendre sont au moins aussi avantageux que ceux obtenus dans le Nord. Dans ces conditions, mes lecteurs ne me demanderont pas une théorie de la culture de la betterave sucrière, puisqu'ils peuvent être renseignés par des praticiens ayant fait des expériences complètes.

Une considération est aussi à retenir : pour être avantageuse, les cultures industrielles doivent se faire à proximité des voies de transport. En ce qui concerne la betterave, il est certain que cette considération doit retenir l'attention : la quantité de fumier et d'engrais à employer est importante, le prix des charrois en est peut-être élevé; il en est de même de l'expédition sur les usines, qui se fait à une époque pluvieuse, où les transports par terre sont difficiles, et de ce fait onéreux.

Ensuite, nous examinerons le point suivant : pour quels motifs la production de la betterave sucrière ne se développe-t-elle pas rapidement dans le Sud-Ouest ?

A cause du manque d'entrain dans la conception des affaires. Nos producteurs auraient souhaité que des industriels du Nord établissent dans notre région des sucreries. Ceux-ci, très désireux de garder pour eux le monopole de cette industrie, ne voyaient dans le Sud-Ouest qu'une région productrice de vin. C'était donc les deux camps : « Alcool et Vin » en concurrence. Les événements actuels n'ont pas encore modifié cette manière de juger.

En ce qui concerne les soins culturaux, on a fait objecter avec raison que le manque de main-d'œuvre, déjà si important avant la guerre, et qui ne fera qu'augmenter, sera une cause de difficultés pour certaines cultures sarclées. Il ne faudra pas compter sur la main-d'œuvre étrangère; les spécialistes flamands qui, en si grand nombre, venaient en France, ne pourront plus le faire. Il faut donc compter sur nos moyens et sur le développement de la culture mécanique, servis par des Ecoles d'apprentissage.

Henri TUZET, conseiller du commerce extérieur de la France, à Villeneuve-sur-Lot.

Exposition Roger Gaspard

Roger Gaspard, fils du distingué violoniste bordelais, prisonnier en Allemagne au début de la guerre, puis interné en Suisse, avait senti s'éveiller en lui une vocation devant les spectacles de misère, les êtres et les choses qu'il avait sous les yeux. Rien ne l'avait préparé à noter graphiquement ces visions.

Il s'y essaya pourtant, et ses croquis, ses études directes frappèrent l'attention des Allemands. Quelques leçons lui permirent de traduire ses impressions avec plus de sûreté. De là une très curieuse série d'aquarelles et de dessins de camps de prisonniers en Allemagne exposée, 27 bis, cours de Verdun, jusqu'à la fin janvier, de deux heures à cinq heures, au profit de la Fédération des œuvres d'assistance aux prisonniers de guerre.

Ne cherchez pas là des œuvres achevées, complètes, poussées au point, mais seulement des notations vives, justes, franches, révélant au premier regard des dons précieux. L'œil de Roger Gaspard saisit le caractère, la forme en mouvement, l'expression d'un visage — notamment dans de grandes études au fusain, — et il les fixe avec une prestesse heureuse, sobrement. Des croquis de camps, sommaires sans doute, retiennent l'attention. Quelques pages sont des estampes par la netteté du décor et la mise en place des personnages. L'étude fortifiera ces vigoureuses promesses de vrai talent.

L'humour même ne lui est pas étranger, et pour les fêtes données au camp, fêtes sportives et artistiques, Roger Gaspard a composé des affiches dont nous avons des réductions. Elles sont toutes ingénieuses et drolatiques.

FAITS DIVERS

Un Train pris en écharpe

Dégâts matériels

Jeudi matin, vers deux heures trente, un train de marchandises venant de la ligne de Cette vers Bordeaux-Saint-Jean a été pris en écharpe par un autre train de marchandises en manœuvre, sous le pont du boulevard Jean-Jacques-Bosc. Tout s'est borné à des avaries de matériel et à quelques retards de trains. Vers sept heures et demie du matin la circulation était rétablie.

Ignoble Marché

Un camelot de vingt-six ans, Louis V..., était l'amant d'une femme Eugénie G..., mère d'une fillette de quatorze ans. Bientôt, le camelot se lassa de la vie commune et manifesta son intention de rompre. Sa maîtresse, désespérée de l'idée de la séparation, supplia Louis V... de ne pas l'abandonner. Alors, le camelot imposa une odieuse condition : « Si tu veux que je reste, livre-moi la gosse ! » Et la mère accepta l'ignoble marché, et le 5 janvier, Louis V... voulut abuser de la fillette. Mais celle-ci résista.

Louis V... quitta Bordeaux mardi, se rendant en Espagne, a-t-il dit.

La malheureuse enfant a parlé, et la mère dénaturée a été écrouée. On recherche son amant.

Un Cadavre à la Gare maritime du Médoc

UN ESPAGNOL ASSASSINÉ

Venu mercredi matin à la gare maritime du Médoc pour y chercher des marchandises, un charretier, M. Labrousse, qui avait terminé son chargement, un peu avant midi, voulut assujettir divers colis placés sur son camion à l'aide d'un poids lourd. Il se mit en quête d'une grosse pierre. Mais soudain, non loin du mur d'enclos qui sépare la gare du cours du Médoc, les regards du charretier furent attirés par un tas de feuilles mortes qui, fraîchement remuées, semblaient recouvrir un cadavre. En effet, deux pieds chaussés de souliers émergeaient de ce tas.

M. Labrousse, non sans émotion, se mit en devoir d'écarter les détritus. Ses pressentiments ne l'avaient pas trompé. Il ne tarda pas à découvrir le corps, couché sur le sol, d'un homme au visage jeune, dont les vêtements presque en lambeaux permettaient d'entrevoir la chemise largement tachée de sang.

Immédiatement, le charretier prévint de sa lugubre découverte le commissaire de police du premier arrondissement, qui se rendit aussitôt sur les lieux.

Le sympathique magistrat, M. Champol, et son dévoué secrétaire, M. Bussac, procédèrent sur-le-champ aux constatations. En examinant le cadavre, ils virent qu'ils se trouvaient en présence de la victime d'un assassinat, car le cadavre, qui portait au visage plusieurs ecchymoses, avait été lardé de six coups de couteau : l'un à la nuque, deux sous l'omoplate gauche, un sous l'omoplate droite et deux autres sous le flanc gauche. La mort paraissait remonter à peu de jours.

Quel était ce cadavre ? L'homme, qui avait le teint bronzé et la lèvre supérieure ornée de fines moustaches brunes, paraissait avoir vingt-cinq ans environ; vêtu d'un pantalon de velours marron et d'une courte blouse, il avait toutes les apparences d'être de nationalité espagnole.

Poursuivant ses investigations, M. Champol découvrit, non loin du cadavre, dans l'herbe, une casquette et une bourse en toile; la bourse, éventrée, ensanglantée, était vide d'argent et ne contenait qu'une médaille espagnole. Ces deux objets appartenaient au mort sans nul doute. D'autre part, dans les poches de son pantalon, on trouva la somme de 2 fr. avec une enveloppe.

Ce simple document allait permettre au magistrat d'établir, après enquête, l'identité de la victime, car l'enveloppe portait la suscription suivante : « M. Blasquez, 16, rue des Vignes, à Bordeaux. Pour remettre à M. Julian Sanchez. »

C'est au domicile de M. Blasquez, où il se rendit aussitôt, que M. Champol apprit que Sanchez, qui logeait au 26 de la rue des Vignes, n'avait pas reparu chez lui depuis lundi dernier au matin. Le doute n'était plus possible, la victime s'appelait bien Julian Sanchez. Le cadavre fut transporté à la Morgue, où quelques instants plus tard il était parfaitement reconnu.

Arrivé d'Espagne à Bordeaux depuis environ deux mois, Julian Sanchez, qui était âgé de vingt-quatre ans, exerçait le métier de manœuvre.

Quels sont les mobiles du crime ? On ne peut jusqu'à présent et jusqu'à plus ample informé que se livrer à des hypothèses. Ceux qui connaissaient Sanchez savent que ce dernier, comme beaucoup de ses compatriotes, jouait au fameux jeu de la « tiape ».

N'est-ce pas au cours d'une partie de ce jeu, où il aurait été particulièrement chanceux, que ses partenaires, déçus d'avoir perdu, se seraient jetés sur lui et, pour lui ravir son gain, l'auraient ainsi frappé à coups de couteau ?

Est-ce tout simplement une vengeance ?

L'enquête, activement poursuivie par l'actif commissaire de police M. Champol et son secrétaire, M. Bussac, ne tardera sans doute pas à nous l'apprendre.

PETITE CHRONIQUE

Une série de vols. — Une fourrure, valant 150 fr. a été dérobée, mercredi soir, vers sept heures trente, à Mme Marie X..., de passage à Bordeaux, au moment où elle descendait du train en gare Saint-Louis.

— Une montre en argent et sa chaîne, d'une valeur totale de 31 fr. ont été enlevées mercredi matin, vers six heures, du veston que M. François Pujol, 43, rue des Argentiers, avait suspendu à un clou, dans l'usine Dyle et Bacalan, où il est mobilisé.

Un amateur d'alcool. — Charles L..., mécanicien, a été écroué pour vol de rhum à un fût qu'il avait percé, quai de Bacalan.

A l'ombre. — José C..., pour coups sur Mme Alice R... et usurpation de fonctions.

Une morphinomane. — On a conduit à la prison municipale Renée R..., lingère, qui avait essayé de se procurer de la morphine, à l'aide d'une fausse ordonnance, dans une pharmacie du cours Victor-Hugo.

Renversée par une automobile. — Rue Judaïque, à l'angle de la rue Castelnau-d'Auros, la jeune Marcelle Ferrand, âgée de six ans, a été renversée et contusionnée à la jambe droite par l'automobile de M. Louis P... Après pansement dans une pharmacie voisine, la fillette a été transportée en voiture par l'auteur de l'accident au domicile de ses parents, 101, rue Porte-Dijeaux.

A qui le sac à main ? — La personne qui a été victime, dans la soirée de dimanche dernier, rue Porte-Dijeaux, du vol de son sac à main contenant une somme de 3 fr., des clés et une glace, est priée de se faire connaître au bureau de la Sûreté, à l'hôtel de la Permanence.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Liger », parti de Buenos-Ayres le 12 décembre dernier, ayant à bord 138 passagers et un chargement complet de diverses marchandises à destination de notre port, après avoir touché à Montevideo, Rio-de-Janeiro, Dakar et Lisbonne, est arrivé à Bordeaux-quai dans la nuit de mercredi à jeudi; les passagers ont débarqué jeudi matin. La traversée, bonne jusqu'à Dakar, a été mouvementée dans le golfe.

Une quête faite à bord au profit des œuvres de guerre, a rapporté plusieurs centaines de francs.

Durant la traversée, aucun incident à signaler, si ce n'est la rencontre du quatre-mâts français « Asnières », faisant route de La Plata à Bordeaux, ayant à bord une cargaison de blé, et qui a été coulé depuis.

CHRONIQUE DU PALAIS

COUR D'APPEL (4e CHAMBRE)

LES VOLS DE FARINES

Quatre des inculpés condamnés par le tribunal civil de Bordeaux pour vol de farines au préjudice d'une boulangère de Bègles avaient fait appel de ce jugement.

La décision des premiers juges a été maintenue en ce qui concerne les trois hommes; seule, Alice Lafourcade, rue de Patay, a obtenu le bénéfice de la loi Bérenger.

Cour d'Assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller GISBERT

Les Vols de Targon

Suite et fin de l'audience du mercredi 17 janvier

Dix témoins entendus, requiert M. l'avocat général Zambeaux; plaide Me Peyrecave.

Le verdict est affirmatif avec écart de la circonstance aggravante (vol commis par une personne à gages) et admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne :

Jeanne Quintaud, à **un an de prison.**

Pierre Gourdon à **six mois de prison.**

Présidence de M. le Conseiller GISBERT

Un Père indigne

A l'audience de jeudi matin, comparaît le cultivateur Jean Dupouy, âgé de 47 ans, domicilié à Prégnac, arrondissement de Lesparre : il est accusé d'attentats à la pudeur commis sans violence par un ascendant. Ses victimes sont ses deux filles.

Les débats se sont déroulés à huis clos.

Ministère public, M. l'avocat général Bruneaud; défenseur, Me Rioms.

Sur verdict affirmatif, Jean Dupouy a été condamné à **dix ans de travaux forcés.**

CONSEIL DE GUERRE (18e Région)

Présidence de M. le colonel BONNEFOY

VOL DE CHAUSSURES

Dans le courant de novembre 1916, une lettre anonyme faisait connaître au commissaire de police de Talence qu'un vol de tabac avait été commis par le soldat François-Léon L..., du 7e colonial, dont la famille habitait la commune de Talence.

Une perquisition fut faite au domicile de L..., où une dizaine de paquets de tabac furent trouvés, mais le soldat affirma qu'il les avait achetés. En continuant les recherches, on découvrit quatre paires de chaussures militaires neuves et une assez grande quantité de cuir que L... avoua aussitôt avoir volées au maître cordonnier du 7e colonial, chez lequel il travaillait comme ouvrier.

Il fut arrêté et mis en prévention de conseil de guerre.

A l'audience, il manifeste un profond repentir. Le soldat L... a accompli quinze ans de service. Il est titulaire d'une retraite proportionnelle. Il a obéi à un moment de faiblesse. Tous ceux qui l'ont employé donnent sur lui les meilleurs renseignements.

M. le lieutenant Gaubert, qui occupe le siège du ministère public, prononce un réquisitoire modéré, mais il demande une sanction, sans s'opposer toutefois à l'application de la loi Bérenger.

Plaide : Me Chancogne.

Le colonial François-Léon L... est condamné à **un an de prison avec sursis.**

Théâtres et Concerts

Théâtre-Français

De Feraudy dans « l'Avare » avec Maria Nive. — Samedi soir, la tournée Charles Baret viendra donner « l'Avare », avec M. de Féraudy, de la Comédie-Française, dans le rôle d'Harpagon; Maria Nive, dans celui d'Elise. Le spectacle commencera par « le Mariage forcé », un acte de Molière, avec Mlle Céline Jams dans le rôle de Dorimène. Prix des places ordinaire. On loue.

Théâtre des Bouffes

« Barbe-Bleue », avec Mathilde Cocyte. — Samedi et dimanche 21 (matinée et soirée), reprise de l'opéra-bouffe de Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach, avec Mathilde Cocyte, de l'Opéra-Comique, qui interprétera Boulotte, un de ses meilleurs rôles; André Chambon, dans Barbe-Bleue, qu'il chante à la Gaîté-Lyrique, et toute la troupe de cette création, dont les moindres détails ont été réglés par M. Gamy, la partie musicale par M. Bardou, et la partie chorégraphique par M. Belloni. Prix des places ordinaire. Prudent de louer : hall du Théâtre-Français.

Apollo-Théâtre

Augé dans « Ça murmure ». — Jusqu'à dimanche (matinée et soirée) : la jolie revue de Mme Rasimi, avec ses artistes, ses décors, ses costumes, et Augé dans trois scènes désopilantes; la jolie Parisys, Alice de Tender, dans le clou de la revue; le féerique tableau de la Voilère. On loue au Théâtre-Français.

Alhambra-Théâtre

« Cabiria ». — Dans toutes les villes où a été « tourné » la pièce de M. Gabriele d'Annunzio, le succès a été formidable. L'œuvre du grand poète italien fera courir tout Bordeaux à l'Alhambra. Tout le monde voudra admirer l'extraordinaire reconstitution de la vie antique, et de la guerre entre Rome et Carthage. Décors fantastiques, siège d'une ville, bataille navale, sacrifice à Moloch, traversée du désert, etc., voilà ce qu'on voit dans « Cabiria ». La première matinée, offerte aux blessés qui seront reçus gratuitement, aura lieu vendredi, à deux heures trente. Le soir, grand gala, à huit heures trente. Tous les jours suivants, matinée et soirée. Location déjà très chargée, ouverte rue d'Alzon.

Trianon-Théâtre

« L'Enfant du Miracle ». — L'amusant vaudeville de Paul Gavault et Pierre

CHARGEURS RÉUNIS
Départs de BORDEAUX pour :
LA PLATA, tous les 14 jours (Marchandises).
INDOCHINE, tous les mois... (Marchandises).
COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE, tous les 25 jours (Passagers et Marchandises).
Cie de Navigation SUD-ATLANTIQUE
BRÉSIL, PLATA, tous les 14 jours (Passagers et Marchandises)
Renseignements : 1, Allées de Chartres, BORDEAUX

FRUIT LAXATIF CONTRE **CONSTIPATION** Embarras gastrique et intestinal **TAMAR INDIEN GRILLON** 13, Rue Pavée, Paris. Se trouve dans toutes Pharmies.

TUBE ÉTAIN VENDUE en PHARMACIE SEULEMENT **Pâte Dentifrice DU BON SECOURS** 75c PRODUIT FRANÇAIS

ROSELILY du Docteur CHALK Poudre de Riz LIQUIDE ABSORBE LES **TACHES DE ROUSSEUR** avec la même facilité que l'éponge absorbe une goutte d'eau. Flacons à 2, 3.50 et 6 fr. Phie DETCHEPARE, à Biarritz. VENTE dans toutes Pharmacies, Parfumeries et Grands Magasins.

En Route! La plus belle Revue de Tourisme et de Voyages est en vente le jeudi (0f 30) dans les Magasins et Dépôts de la Petite Gironde.

Ne voyagez pas sans L'INDICATEUR P. G

Champagnes... Louis ROEDERER / Théoph. ROEDERER
Eaux-de-Vie... Jas HENNESSY
Cacao vanillé. Rhums..... Vve AMPHOUX
Vermouth.... asti spumente FRATELLI CORA
Grands-Vins... de Bourgogne / de Liqueur
Cherry-Brandy Royal Gordon Rouge
VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS des premières marques et de toutes provenances
PAUL BONIFAS-BORDEAUX 78, Quai des Chartrons TÉLÉPHONE 652

RATS SOURIS, MULOTS TAUPES Punaises, Cafards, etc, sont détruits infailliblement Ecrire G. RICE-OTER, à Lisieux (Calvados). DÉPOSITAIRES sont acceptés

BLENNORRHAGIE Ecoulements, Prostatite, Cystite. GUERISON SURE par le **SANTAL BLANC** Le flac. 6 f. F. BLANC, Phien à NARBONNE et toutes Pharmacies.

Epilepsie MALADIES NERVEUSES amélioration progressive et guérison SOLUTION LAROYENNE 50 ans de succès Phie DUREL, 7, Bd Denain, Paris.

SAGE-FEMME prend pensionn. Paris et camp. Discr. 39, r. Caumartin, Paris.

UN ASTHMATIQUE GUERI EN 1 MOIS CONTRE TOUTES BRONCHITES, ASTHMES, ETC. Ecrire : C. DEPENSIER, Sceaux-sous-Montmorency (S.-O.)

NOUVELLES COMMERCIALES

MARCHÉ GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX
du 17 janvier.

	Amenés	Vendus	Prix du poids vif.	Prix extrêmes
Porcs.....	1.438	1.438	140 à 145fr. les 50 kil.	135 à 146

(Droits d'octroi et d'abatage non compris).

BOURSE DU COMMERCE DE PARIS
(Cote officielle des Marchandises)

Paris, 17 janvier.
Huile de colza, 220 fr.; huile de lin, 201 fr.

MARCHÉ DE TOULOUSE
Toulouse, 17 janvier.

Blés. — A la taxe; seigle, à la taxe; orge, 60 kilos, 21 fr. à 21fr. 50; avoine et maïs blanc, à la taxe; haricots, l'hectolitre, 75 fr.; fèves, 65 kilos, 24 fr.; vesces noires, 80 kilos, 25 à 26 fr.
Farines. — A la taxe.
Graines fourragères. — Trèfle, 100 kilos, 130 à 175 fr.; luzerne (sainfoin du pays, 100 à 110 fr.
Fourrages. — Foin, 50 kilos, 10 à 11 fr.; sainfoin 1re coupe, 10 fr. 80 à 12 fr.; 2e et 3e coupes, 10 fr. 50 à 12 fr.; paille de blé, 5 fr. à 5 fr. 60; d'avoine, 4 fr. à 4 fr. 40.

MARCHÉ AUX MÉTAUX
Londres, 17 janvier.

Cuivre. — Disponible, 130 liv.; à terme, 126 liv.
Etain. — Disponible, 187 liv. 10 sh.; à terme, 188 liv. 15 sh.
Plomb. — Disponible, 30 liv. 10 sh.; à terme, 29 liv. 10 sh.
Zinc. — Disponible, 47 liv.; à terme, 44 liv.

PRODUITS RÉSINEUX
Londres, 17 janvier.

Essence de térébenthine. — Lourde. — Disponible, 53 sh., vendeurs; janvier-avril, incoté; février-avril, 53 sh. 3 d., vendeurs; mai-août, 53 sh. 9 d.
Résine. — Disponible, 26 sh. 9 d.

BOURSE DE PARIS
du 17 janvier

BULLETIN FINANCIER

Marché calme. Rentes françaises soutenues; Extérieure lourde; fonds russes peu actifs; hausse du Creusot; Rio-Tinto calme; valeurs russes irrégulières; réaction de la de Beers; américaines fermes.

MARCHÉ OFFICIEL

Fonds d'Etat. — 5 % libéré, 88 55; 5 % non libéré, 89 05; 3 %, 62 75; 3 % amortissable, 63 75; Obl. 4 % Ch. de fer Etat, 392; Tunis, 3 %, 1892, 328; Argentine, 5 % or 1907, 491; 5 % or 1909, 498; 4 ½ % or 1911, 87 25; Chine 5 % or 1903, 416; 5 % or 1908, 409; 5 % or 1913 (Réorg.), 420; Egypte (unifiée), 89; Privilégiée, 77 40; Espagne 4 % (Extér. 960 p.), 102 85; Hellénique 5 % 1881, 316 25; 4 % 1887, 290; Italie, 3 ½ %, 69 50; Japon 5 % 1907, 101 05; 4 % 1910, 87; Bons 5 % 1912, 531; Maroc, 5 % 1904, 485; 5 %, 1910, 471; Portugal, 3 % (20 £ cap.), 57 30; Russie, 4 % 1889, 76; 4 % consolid. 1re et 2e série, 70; 3 % 1896, 54 65; 5 % 1906, 84 25; 4 ½ % 1909, 76; Serbie, 5 % 1902 400; Dette ottomane unifiée, 4 %, 61.

Etablissements de Crédit (Actions). — Banque d'Algérie, 2,925; Banque de Paris, 1,035; Comp. algérienne, 1,180; Crédit Lyonnais, 1,205, Banque française, 198 50; Banque de l'Union parisienne, 631; Banque de l'Azoff-Don, 1,180; Banque nationale du Mexique, 340; Banque ottomane, 420; Banque russo-asiatique, 670; Foncier égyptien, 668.

Chemins de fer (Actions). — Est, 740; act. de jouis., 309; Paris-Lyon-Méditerranée, 1,005; Midi, 905; Nord, 1,325; Orléans, 1,105; act. de jouis., 690; Ouest, 709 50; act. de jouis., 340; Nord de l'Espagne, 437 50.

Valeurs diverses (actions). — Comp. des métaux, 990; Cie gén. transat. (act. ord.), 225; Docks de Marseille, 319; Messag. marit. (act. ord.), 132; (act. priorité), 154 50; Métropolitain, 402; Nord-Sud, 118 25; Sels gemmes, 310; Société civile Suez, 2,655; Panama, 114; Procédés Thomson-Houston, 700; Tramways, 404; Aciéries de France, 840; Aciéries de la marine, 2,155; Ateliers et chant. de la Loire, 1,780; Chargeurs Réunis (part), 461; Compt. et mat d'usines à gaz, 1,424; Creusot, 2,370; Edison, 504; Etablissements Decauville, nouv., 204; Tréfileries du Havre, 338; Grands Moulins de Corbeil, 151; Mines de Carmaux, 2,802; Mines de la Grand'Combe, 2,249; Mines de Malfidano, 235; Phosphates de Gafsa, act., 856; Printemps (act. ord.), 339; (act. privil.), 273; Say ordinaire, 425; Distribution parisienne, 258; Electricité de Paris, 465; Rio-Tinto (ord.), 1,760; Naphte russe, 422; Makewka (privil.), 194.

Obligations françaises (villes). — Paris 1865, 539; 1871, 361; 1875, 195; 1876, 490; 1892, 257; 1894-96, 253; 1898, 316 75; 1899, 298; 1904, 315; 1905, 322 50; 2 3/4 1910, 276; 3 % 1910, 285; 1912, 283.

Crédit Foncier. — Communales 1879, 428 25; 1880, 466; 1891, 362; 1892, 322; 1899, 327; 1906, 368; 1912, 197.
Foncières 1879, 463; 1883, 316; 1885, 332; 1895, 340; 1903, 368; 1909, 202; 3 ½ 1912 libérée, 392; 4 % 1913, 422.

Bons à Lots. — Bons à lots 1887, 58 50; 1888, 62.

Chemins de fer. — Ardennes, 345; Bône-Guelma, 336; Est 4 %, 402; 3 %, 335; nouvelles, 338 50; Midi 3 %, 331 50; nouvelles, 332 75; Nord 4 %, 408; 3 %, 345; nouvelles, 344 50; Orléans 4 %, 406; 3 %, 346; 1884, 338; Ouest 3 %, 344; 2 ½ %, 342; Paris-Lyon-Méditerranée 4 %, 399; fusion, 314; nouvelles, 316; 2 ½ %, 295; Sud de la France, 290.

Diverses. — Ateliers et Chantiers de la Loire, 490; Cie Transatlantique, 305; Gaz (Cie centrale du), 5 % (500 fr.), 447; Suez, 1re série, 440; 2e série, 330; 3e série, 374; Omnibus de Paris, 358.

Obligations étrangères (chemins de fer). — Asturies, 3e hypoth., 3 %, 369; Nord-Espagne, 1re hypoth., 410; 2e hypoth., 3 %, 382; Lombardes, anciennes, 3 %, 169; Saragosse 1re hypoth., 3 %, 356 50; 2e hypoth., 3 %, 349; 3e hypoth., 3 %, 342; Volga-Bougouima, 4 1/2 %, 353; Altaf, 4 1/2 %, 375 50; Central Pacific, 4 %, 431; Chicago, 4 %, 480.

Diverses. — Crédit foncier égyptien, 3 ½ %, 535.

JUBOLITOIRES
Suppositoires anti-hémorragiques, décongestionnants et calmants, complétant l'action du JUBOL

1° *Action anti-hémorragique* très énergique : l'eumarrol est 10 fois plus actif que l'esculine seule et 20 fois plus actif que tous les extraits de marrons d'Inde. Il est associé à l'Adrénaline (action immédiate) et au Gérastyl dont l'action vaso-constrictive se prolonge plusieurs heures.
2° *Action antiseptique* par le résorthan (nouveau sel de resorcine et de thymol bi-iodé).
3° *Action calmante* par la belladone et la jusquiame.
4° On ne doit pas conserver d'hémorroïdes, car elles peuvent saigner, s'infecter et dégénérer en cancer du rectum, comme l'a établi le Dr G. Rouvillain, ancien prosecteur de l'Ecole de Médecine d'Amiens, qui recommande hautement l'usage des Jubolitoires.

Etablissements Chatelain, 2, r. Valenciennes, Paris et toutes pharmacies. La boîte de Jubolitoires, fco, 5 fr. 50. Les 4 boîtes, fco, 20 fr.

Pagéol
Energique antiseptique urinaire

PAGÉOL est sans pitié pour les gonocoques hôtes indésirables des voies urinaires.

L'OPINION MÉDICALE :
« Le *Pagéol*, qui décongestionne les muqueuses des voies urinaires, renouvelle les tissus, grâce à un rajeunissement complet des cellules. Le *Pagéol* meurtrier non seulement pour le gonocoque partout où il existe, mais encore pour tous les autres microbes auxquels ce dernier peut s'associer, suffit à tout. Il est le fondement, la base du traitement de l'arthrite où du rhumatisme blennorragique, parce qu'il est celui de la blennorragie elle-même. Car son action s'exerce non seulement à la surface, mais également dans la profondeur des tissus, dans l'intimité de leurs éléments histologiques, où il s'en vient en même temps supprimer toute stase lymphatique, stase qu'on retrouve toujours à l'origine de tout épanchement, de tout dépôt plastique, comme il s'en forme dans les articulations atteintes de rhumatisme blennorragique. »
Dr BERTRAND, *de Malestroit*.

Etablissements Chatelain, 2, r. Valenciennes, Paris, et toutes pharmacies. La demi-boîte, fco, 6 fr. ; la grande boîte, fco, 10 fr. Envoi sur le front.

Paris-Lyon-Méditerranée 4 %, 399; fusion, 314; nouvelles, 316; 2 ½ %, 295; Sud de la France, 290.

Diverses. — Ateliers et Chantiers de la Loire, 490; Cie Transatlantique, 305; Gaz (Cie centrale du), 5 % (500 fr.), 447; Suez, 1re série, 440; 2e série, 330; 3e série, 374; Omnibus de Paris, 358.

Obligations étrangères (chemins de fer). — Asturies, 3e hypoth., 3 %, 369; Nord-Espagne, 1re hypoth., 410; 2e hypoth., 3 %, 382; Lombardes, anciennes, 3 %, 169; Saragosse 1re hypoth., 3 %, 356 50; 2e hypoth., 3 %, 349; 3e hypoth., 3 %, 342; Volga-Bougouima, 4 1/2 %, 353; Altaf, 4 1/2 %, 375 50; Central Pacific, 4 %, 431; Chicago, 4 %, 480.

Diverses. — Crédit foncier égyptien, 3 ½ %, 535.

VALEURS EN BANQUE

Actions. — Machines Hartmann, 463; Bruay (Mines de), 1,670; Maltzoff, 547; Bakou, 1,725; Colombia (Pétroles de), 515; Llanosoff, 359; Spies Pétroléum, 15 25; De Beers, ordinaires, 372 50; preferred, 383; Jagersfontein, 119 50; Cape Copper, 122 50; Chino Copper, 374; Ray Consolidated Copper, 171 50; Spassky Copper, 51 75; Utah Copper, 643; Vieille-Montagne (zinc), 715; Platine (Cie Industrielle du), 554; Shansi, 21; Toula, 1,368; Bahia Karaïdin, 271.

Mines d'Or. — East Rand, 17 50; Goldfields, 41 50; Léna Goldfields, 49; Modderfontein B, 212; Rand Mines, 101 50; Robinson-Gold, 29 25.

COURS DES CHANGES

Londres, 27 76 ½ à 27 86 ½; Espagne, 6 18 à 6 24; Hollande, 2 36 à 2 40; Italie, 82 ½ à 84 ½; New-York, 5 81 à 5 86; Portugal, 352 ½ à 372 ½; Pétrograd, 1 68 à 1 73; Suisse, 115 à 117; Danemark, 158 à 162; Suède, 171 à 175; Norvège, 162 à 166; Canada, 581 à 586.

BOURSES ETRANGERES

Change Madrid, 80 80; Barcelone, 80 70; Lisbonne, 834; Buenos-Ayres (or), 50 ½; Rio-de-Janeiro, 12 1/16; Valparaiso, 11 11/16.

Le Directeur : Marcel GOUNOUILHOU.
Le Gérant : Georges BOUCHON.

Imprimerie GOUNOUILHOU rue Guiraude, 11. Bordeaux
Machines rotatives Marinoni

Maladies de la Femme
LA MÉTRITE

Exiger ce portrait.

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses accompagnées de coliques, Maux de reins douleur dans le bas-ventre, celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, aux idées noires, doit craindre la Métrite.
La femme atteinte de *Métrite* guérira sûrement sans opération en faisant usage de la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
Le remède est infaillible à la condition qu'il soit employé tout le temps nécessaire.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY guérit la *Métrite* sans opération parce qu'elle est composée de plantes spéciales, ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'*Hygiénitine des Dames* (la boîte, 1 fr. 50).
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir : Tumeurs, Cancers, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, contre les accidents du *Retour d'Age*, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY se trouve dans toutes pharmacies : le flacon, 4 francs, franco 4 fr. 60; les 3 flacons franco contre mandat-poste 12 francs adressé à Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.
(Notice contenant renseignements gratis)

LE THERMOGÈNE
combat merveilleusement
RHUMES, DOULEURS, POINTS DE COTÉ, LUMBAGOS
C'est un remède facile et propre, ne dérangeant aucune habitude.

MODE D'EMPLOI :
Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur le mal, en ayant soin qu'elle adhère bien à la peau ; si l'action tarde à se produire, ou si l'on veut une révulsion immédiate, asperger la feuille d'ouate d'eau-de-vie ou de vinaigre.
N. B. — Avoir soin de toujours s'assurer que la boîte jaune vendue répond à la reproduction ci-dessus

POUR RÉSISTER aux fatigues et aux dangers des nuits humides ou glaciales, aux morsures du froid, aux cinglements de la pluie, aux miasmes de l'atmosphère,
LES PASTILLES VALDA *sont incomparables*
Pensez aux dangers que courent les BRONCHES et les POUMONS de nos soldats
NE MANQUEZ JAMAIS de JOINDRE à CHACUN de vos ENVOIS pour les préserver des Rhumes, Maux de Gorge, Bronchites ou autres Maladies des Voies Respiratoires
UNE BOITE DE VÉRITABLES
PASTILLES VALDA
MAIS SURTOUT ayez bien soin de n'envoyer que
Les VÉRITABLES vendues SEULEMENT en BOITES de 1.50 portant le nom VALDA
Seules, les véritables sont efficaces

COMME LE MARIN

De même que le marin goudronne son bateau pour qu'il résiste à l'assaut des vagues, de même l'homme soucieux de sa santé goudronne ses poumons avec du Goudron-Guyot pour résister aux bronchites, toux, rhumes, catarrhes, etc.
L'usage du Goudron-Guyot, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.
Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, méfiez-vous, c'est par intérêt. Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et *a fortiori* de l'asthme et de la phtisie, de bien demander dans les pharmacies le véritable Goudron-Guyot.
Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette ; celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa *signature en trois couleurs : violet, vert, rouge, et en biais*, ainsi que l'adresse : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.
Prix du Goudron-Guyot : 2 francs le flacon.
Le traitement revient à 10 centimes par jour — et guérit.
P. S. Les personnes qui ne peuvent se faire au goût de l'eau de goudron, pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime pur, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Prix du flacon : 2 fr. 50.
CADEAU La Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, envoie à titre gracieux et franco par la poste, un flacon échantillon de Capsules GUYOT, à toute personne qui lui en fait la demande de la part de la *Petite Gironde*.

SUIS ACHETEUR bouteilles BORDELAISES, Champagnes, plus haut cours ainsi que métaux, débarras toutes sortes. — JEAN, 137, RUE DU TONDU, 137, BORDEAUX

SAVON de Marseille « Les Baquets », marq. dép., recom. par les ménagères 120 fr. les 100 k. 62 fr. les 50 k. net 1es toutes gares, cert. mand.-poste remb. Say, Henri Schweizer fils, à Salon (B.-du-R.). Echant., 0f75. 1res références.

AGENCE FRANCO-AMÉRICAINE Recherches, Surveillances, Divorces, Vols. *Renseignements garantis.* Dr E. DE BERNIS, 24, rue Saint Remi, Bordeaux. 10 h. à 18 h.

DRAGEES BLOT *Guérison prompte, radicale, discrète et agréable* sans privations ni injections des
MALADIES SECRÈTES
et de VESSIE — HOMMES et FEMMES
La boîte : 4 francs franco — Envoi discret — avec brochure gratuite. Pharmacie BLOT, 28, boulevard de Strasbourg, TOULOUSE. Dépôts à Bordeaux : Phie Bouxquet, 8, r. Ste-Catherine; Phie St-Projet, 93, r. Ste-Catherine; Phie Arbez, 24, pl. Aquitaine, et les bnes Phies de la région. A Rochefort : Ollivier, Droguerie coloniale, rue de l'Arsenal.

SYPHILIS GUERISON ASSUREE SANS RIGUEURS, vingt ans de succès par les GOUTTES SAINT-MARC AURAYUA, amélioration immédiate des accidents tertiaires : *Ataxie, Rhumatismes, Ulcères, Eczéma, Paralysie, Gommes, Plaques, Boutons, Chute de Cheveux, Métrite, Ecoulements.* La fl. 10 fr. Discrétion. Exp. Grde Pharmacie Hygiénique, 24, rue Etienne-Marcel, Paris. DÉPOT : BORDEAUX : Phie Bouxquet, 8, r. Sainte-Catherine.

ON ACHETERAIT BELLE MAISON confort moderne, plein centre. Ecrire André, Ag. Havas, Bordx.

MANŒUVRE sérieux, robuste, demandé. S'adresser avec références 38, allées d'Orléans, 38.

ON DEM. bûcherons pour abattre grands arbres. — CHEVRIER, 2, rue Esprit-des-Lois.

Voie Decauville, wagonnets, rails de 0m50 à v., 96, rue Bourbon.

BALADEUSE et HARNAIS à vendre, 96, rue Bourbon, 96.

600 KILOS LAINE **A SOLDER** dep. 10 fr. le kilo; 3,000 paires chaussettes, 12 f. la douzne. Hôtel Périgord, 11, r. Mautrec, Bordx.

Jument à vend. à cause malad. propriét., 1m40, 4 a., dressée à plus. fins. S'adr. Michel, Vayres.

DAME dem. au rez-de-chaussée : 1 chamb., cuis. meub. Adr. jl.

A VENDRE bonne jument avec baladeuse et harnais, 118, quai de Paludate.

SOLDAT BELGE dem. marraine. S'ad. Joseph Otten, état-major c. 160, armée belge en campagne.

A VENDRE, gare Carcassonne, 34 ½ muids chêne usagés, 500 état neuf et 20 Rivesaltes. Barriques bon état La Rochelle. Ad. jl.

TABAC à céder, joli quartier. Bénéfice net 5,000 fr. par an. Prix 9,000 fr. Facilités. Progrès, impasse Ste-Catherine, 2

ON DEMANDE femme pour marmelonage. — Pâtisserie Teulière, 35, rue Notre-Dame, 35, Bx.

APPAREIL DUPLICATEUR BONNEO état neuf à céder, 53, allées de Tourny, 52. — Télép. 9-61.

TOURS parall. neufs ou occas. dès imméd. Ecr. Cefet, Havas.

ACHETE chamb. mil. pitchpin ou aut., 236, r. Ste-Catherine, 3e

Mme MIRKA rec. t. les j., 10, r. du Ct-Arnould, Bx

TEINTURERIE, 3, rue Lescure, 3, Bx
USINE LATASTE Tél. 16.37
Replongeage de Tissus
LAINAGE - CONFECTION - FLOTTE
Travaux pour Confres

A VENDRE auto 35/40 chevaux, état neuf, 6 cyl., marque Vinot-Deguingand, pouvant être transformée auto-camion. Ad. jl.

Mme HACHAQ *chirurgien-dentiste* Quai de Bourgogne, 59, Bordx. Extractions — Soins — Appareils

Représentation facile, b. rémunérée, p. tous et partout, se quitter emploi Ch. Albert, rue du Château-Trompette, 7, Bordx.

VENTE

Le vendredi 26 janvier 1917, à 13 heures, il sera procédé par le Receveur des domaines, à Ribérac, place de la Gendarmerie, à la vente aux enchères publiques de 5 CHEVAUX, 3 JUMENTS, 3 MULETS ET 1 MULE réformés, provenant de l'armée.
Paiement au comptant, 5 % en sus.
Droit de préférence réservé aux agriculteurs porteurs d'un certificat.

AUXILIAIRE à Sens, 100 kil. de Paris, demande permutant pr Bordeaux. S'adresser bur. jnal.

AUTO 10 HP 1916, cond. intér., Aluxe, 2 places. Doumercq, rue Gustave-Carde, à La Bastide.

PEUPLIER, CAROLIN, à vendre, 96, rue Bourbon, Bordx.

Matériel électrique A vend. : 1 altern. « Gramme » triph., 20 Kva, 2,500 v. ; 3 transfo 11-6 et Kva, 2,500/125/220 v. Appareils coupures pour ce mat. — Ecrire ORHIN, Havas, Bordeaux.

Achat et Vente de Titres COTÉS OU NON COTÉS Paiement de coupons **Avances sur Titres Prêts hypothécaires Achats de Successions** ANDRE, 10, place Puy-Paulin

AUTOS-LEÇONS Brevet civil, militaire, prix réd. 12, cité Falgerat, r. de Metz, Bx.

MÉDECIN retiré avec sa femme dans vaste propriété située sur le bord du bassin d'Arcachon prendrait en pension enfants ou grandes personnes ayant besoin de l'air de la campagne et leur donnerait les soins nécessaires. Prendre l'adresse au bureau du journal.

77f Pbx **VIN NOUVEAU** 77f hl 23, r. Peyronnet et en **VINICOLE NOUVELLE**

Employé bureau demandé. Age et référ. Ecr. Gas, Ag. Havas.

ON DEM. livreurs et commis emballeur. Planteur Caiffa, Bx

COQUELUCHE Guérison radicale. *Notice gratis. Quimaud, Buzet (L.-et-G.)*

1 cheminée tôle 10 mètres, 0m20 diamètre; 1 pétrin mécanique état neuf. — S'ad. à Gallien, mécanicien à Pouzauges (Vendée).

VOULEZ-VOUS apprendre rapidement et à peu de frais l'anglais commercial et la sténodactylographie ?
ALLEZ VOIR the OLIVER Typewriter Co Ltd, elle place gratuitement ses élèves, qui sont recherchés par les meilleures maisons de commerce de la région. — Téléphone 28-53.
Plus de 4,000 machines OLIVER ont été fournies aux armées française et britannique depuis le commencement des hostilités. Demandez le nouveau modèle OLIVER no 10, vous n'en trouverez jamais de plus pratique.
The Oliver Typewriter Co Ltd, Bx, 26, c. Chapeau-Rouge. Tél. 28-53

J'achète cher tout ce qui concerne le MOBILIER Moderne et Ancien. Déchérat, cours d'Albret, 39, Bordeaux

CHARRONS-FORGERONS sont demandés, 10 fr. par jour. — S'adr. Borion, 11, r. Brémontier.

POMMES TERRE ARIEGE EXTRA, 500 kil., 17 fr. 100 kil., sacs acheteur, gare départ; 8 fr. en plus mes sacs; repris franco 8 fr. Mandat-poste Carlès, Agricole, Pamiers. Pas de contre remboursements.

BOIS : Achetons platanes, acacias, plus débités ou sur pied. Scierie, 43, boulev. Bègles.

ON DEMANDE moteur à essence 3 à 5 HP. Faire offres EMILE, 9, rue des Capéranes, Bx.

BELLES VACHES LAITIERES pures races, prêtes à vêler. Mounissens, Dne Domingue, Arbis (Gde)

ON DEM. associé pour cinéma disp. 450 fr. Ecr. Dominique, poste rest., Andernos-les-Bains.

BELLE SALLE A MANGER ET PIANO DE MARQUE à vendre. Prendre adresse bur. journ.

GRANDS PORTRAITS 27f avec cadre noyer, Florian, 11, rue Dauphine, Bx.

A LOUER, près boulevard du Bouscat, hors ville, chai très sain, pouvant se transformer en local industriel. Surface 1,450m2. S'adr. Dabadie, 6, rue Guiraude.

A VENDRE MAISON, 8 p., rem., écur., gr. loc. Rapp. 1,200 fr. Prix 14,000 fr. Adresse bur. jnal.

ON DEM. cuisinière pour restaurant, rue Achard, 21, Bordx.

Professeur latin-franç.-grec, 8e place d'Aquitaine (au 1er).

FEMMES CONSTIPÉES
vous êtes toujours énervées, vous avez des humeurs noires, de la mélancolie, des accès de tristesse, votre teint est jaune, bilieux, vous souffrez du ventre, de l'estomac, des reins, du foie, vos règles sont difficiles, douloureuses, insuffisantes, vous n'avez pas d'appétit, vous manquez de gaieté, vous compromettez votre beauté,
RECOUREZ DE SUITE AUX
PILULES DUPUIS
Laxatives, Antibilieuses, Antiglaireuses, Dépuratives
ELLES GUÉRIRONT VOTRE CONSTIPATION *sans rien modifier à vos habitudes, et vous rendront, avec la Santé et la Beauté, un délicieux bien-être que vous ne connaissez plus depuis longtemps.*
Demandez dans toutes les bonnes Pharmacies
LES PILULES DUPUIS VÉRITABLES
Vendues en boîtes de 1 fr. 50 semblables au modèle ci-dessous
REFUSEZ LES CONTREFAÇONS ! EXIGEZ TOUJOURS
LES PILULES DUPUIS, tout court, SANS PRÉNOM
Avec une Étoile rouge Marque déposée sur LA BOITE et les mots Dupuis-Lille imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge

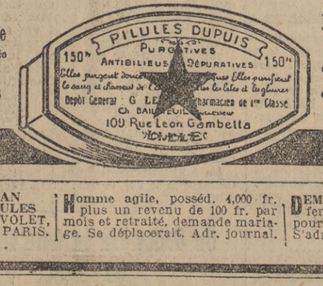

3,000 OEUFS PAR AN AVEC 10 POULES Procédé infaillible. — RAVOLET, 24, rue Victor-Massé, 24, PARIS.

Homme agile, possèd. 4,000 fr. plus un revenu de 100 fr. par mois et retraité, demande mariage. Se déplacerait. Adr. journal.

DEMANDÉE, environs Bordeaux, femme, veuve de préférence, pour blanchissage d'une famille. S'adr. Mercerie, 11, rue Buffon.

AVIS

La Coopérative d'Alimentation du Personnel de la Société française des munitions recevrait avec plaisir les offres écrites de MM. les Représentants des maisons de gros d'alimentation de la région.
La Commission d'achat se met à leur disposition, sur rendez-vous, tous les dimanches, de huit heures à onze heures, au siège social, 80, avenue Paul-Bert, à TALENCE.

Chef monteur ouvriers en lignes électriques aériennes demandés d'urgence pour La Rochelle. — GHILARDI, 72, rue Montmirail, 72.

BEAUX MOBILIERS D'OCCASION Bayle, 43 cours d'Albret. Achète et vend Meubles neufs et d'occasion.

Matériel neuf à vendre Un moteur élect. court triphasé, 220 volts, 40 HP; un tour parallèle, hr pte 250mm; une perceuse descte autom., pouvt percer 30mm. Ad. jl.

TOURNEUR désire un permutant pour Dunkerque. Ec. 36, r. des Ecoles, à Malo-les-Bains (Nord).

MOBILISÉ poudrerie banlieue Lyon dde à permuter avec mobilisé poudrerie Bergerac, Ecr. à Barbaud, r. du Treil, Bergerac.

LOCAL INDUSTRIEL avec force motrice de 20 HP à louer. S'ad. Comptr Indl, 25, r. Ste-Catherine.

Jne HOMME, 18, a., sér., commerçant, dem. représentat. Bx ou env. ou trav. bur. Ec. Ry, Havas.

CIDRE nouv. ext., 0f40 le lit. gros et ½ gros, 56, rue du Mirail.

ON DEMANDE moteur gaz pauvre 25 chevx environ. Ecr. à BERTEAU, Ag. Havas, Bordx.

A V. disp. Bordeaux 2 tours parallèles, h. de p. 230, ép. 100, poids 1,300 kil. Ec. Perrier, Havas.

VENTE EN GROS pour forains, bazars. Stock considérable. Prix défiant concurrence. 25, rue des Ayres, 25, Bordeaux.

MUNITIONS. On désire commandit. industrl travaillt p. guerre. Ecrire Sillem, Ag. Havas, Bx.

10,000 fr. demandés en rente viagère, garantie sur maison. Ecr. Fanyl, Ag. Havas.

ON DEMANDE une garde-malade, 31, c. de Tourny, au 1er.

CHICORÉE PURE A LA MÈRE MICHEL TRÈS APPRÉCIÉE ET TRÈS GOÛTÉE Pour le Gros : Vve ALARY, GUILHEM & Cie, Bordeaux

606 VOIES URINAIRES. — Guérison de la SYPHILIS, contrôlée par l'analyse du sang. Clinique WASSERMANN, 28, rue Vital-Carles, BORDEAUX. Traitement en une séance des Rétrécissements, Ecoulements

Les trois brochures documentaires du *Docteur Dupeyroux*, 5, Square de Messine, Paris, sur la SYPHILIS et la BLENNORRAGIE chez l'homme et chez la femme sont envoyées, par lui, discrètement, contre 0f75 en timbres.

SYPHILIS GUERISON DÉFINITIVE SERIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 6 fr. 75 franco contre mandat
Nous n'expédions pas contre remboursement
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne — MARSEILLE
Dépôt à Bordeaux, Phie Roussel, 1, place Saint-Projet.

AUTOBUS à v., 25 ch., 16 places. Avenue Jeanne-d'Arc, 50, Bx.

OUVRIERS CHAI dem. 102, quai Chartrons, bon. journ. Inut. se présenter sans sérieuses référ.

BOIS FRENES, CHENES, ACACIAS, diamètre 0,11 et au-dessus, sont demandés par Etablissements HARRIBEY, 37 à 49, chemin de Pessac, 37 à 49, Bx.

AUXILIAIRE, manœuvre, dem. permut. Marseille ou Clermont-Ferrand. Ecrire Félidat, Forges du Sud-Ouest, à Bordeaux.

MOTEURS A GAZ 4 et 6 chevaux à vendre, 20, r. Margaux, Bx.

ESCARBILLES à enlever. Rafrie Ste-Croix, 9, r. du Moulin, Bx.

**A VENDR